

Plan d'actions
prioritaires de la PNRJ
(2018 - 2022)

Table des matières

Acronymes, Sigles et Abréviations	4
Introduction.....	6
Méthodologie d'élaboration du PAP.....	7
Critères de Priorisation.....	8
Approches	9
Plan d'actions prioritaires 2018 - 2022	11
Axe 1- Garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous.....	11
Axe 2-Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire	12
AXE 3-Garantir la performance du ministère de la justice.....	14
Axe 4-Garantir une justice fondée sur le respect de la dignité de la personne humaine	16
Financement.....	18
Matrice du PAP.....	19
Matrice des indicateurs.....	38

Acronymes, Sigles et Abréviations

ABA	American Bar Association
AF	Audiences Foraines
AG	Assemblée Générale
AP	Administration Pénitentiaire
ASF	Avocats Sans Frontières
BCG	Bureau de Consultation Gratuite
BD	Base de données
BCNUDH	Bureau Conjoint des Nations-Unies aux Droits de l'Homme
CDMT	Cadre de Dépenses à Moyen Terme
CENAREF	Cellule nationale des renseignements financiers
CNDH	Commission Nationale des Droits de l'Homme
CNE	Conseil National de l'Enfant
CIRGL	Conférence Internationale Régionale sur les Grands Lacs
CJ	Clinique juridique
CSJ	Cour Suprême de Justice
COREF	Comité d'Orientation de la Réforme des Finances Publiques
COFIL	Comité de Pilotage
CPRDC	Commission Permanente de Réforme du Droit Congolais
CSM	Conseil Supérieur de la Magistrature
CTS	Comité technique de suivi
CTLCI	Cellule technique de lutte contre l'impunité
DAF	Direction d'Administration et Finances
DEP	Direction d'Etude et de Planification
DGAP	Direction Générale de l'Administration Pénitentiaire
DPEVAJ	Direction de la Protection de l'Enfant, des Victimes et de l'Assistance Judiciaire
ECL	Enfant en Conflit avec la Loi
EGEE	Etablissement de Garde et d'Education de l'Etat
EGJ	Etats Généraux de la Justice
ENA	Ecole Nationale d'Administration
EP	Etablissement Pénitentiaire
EPU	Examen Périodique Universel
GAR	Gestion Axée sur les Résultats
GEPEC	Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences
GTJDH	Groupe Thématique Justice et Droits Humains
HCM	Haute Cour Militaire
IGSJP	Inspectorat Général des Services Judiciaires et Pénitentiaires
INAFORJ	Institut National de Formation Judiciaire
JORDC	Journal Officiel de la RDC
LC	Libération Conditionnelle
LOFIP	Loi n°11/011 du 13 juillet 2011 relative aux Finances Publiques
LPE	Loi Portant Protection de l'Enfant
MARC	Mécanisme Alternatif de Règlement des Conflits
MDH	Ministère des Droits Humains

MINAFET	Ministère des Affaires étrangères
MINAS	Ministère des Affaires sociales
MINBUG	Ministère du Budget
MINDEF	Ministère de la Défense
MINFFE	Ministère de la Femme, Famille et Enfant
MINFIN	Ministère des Finances
MINFPUB	Ministère de la Fonction publique
MININFRA	Ministère des Infrastructures
MININT	Ministère de l'Intérieur
MINPLAN	Ministère du Plan
MINSP	Ministère de la Santé publique
MJ	Ministère de la Justice
MJDH	Ministère de la Justice et Droit Humains (avant décembre 2016)
MONUSCO	Mission de l'ONU pour la Stabilisation du Congo
ODD	Objectifs de développement Durable
OHADA	Organisation pour l'Harmonisation en Afrique du droit des affaires
ONG	Organisation non gouvernementale
ONU	Organisation des Nations-Unies
OSC	Organisation de la société civile
OSCEP	Observatoire de surveillance de la corruption et de l'éthique professionnelle
PAP	Programme d'Actions Prioritaires
PARJ	Programme d'Appui à la réforme de la justice
PGR	Procureur Général de la République
PLN	Programme Législatif National
PNRJ	Politique Nationale de Réforme de la Justice
PNSD	Plan National Stratégique de Développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PTF	Partenaire Technique et Financier
RCN	Réseau Citizen Network
RDC	République Démocratique du Congo
SDE	Service de Documentation et d'Etudes
SGT	Sous-Groupe de Travail
ST	Secrétariat Technique
TC	Tribunal de Commerce
TGI	Tribunal de Grande Instance
TP	Tribunal de Paix
TPE	Tribunal pour enfants
TT	Tribunal du Travail
UA	Union Africaine
UE	Union Européenne
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'Enfance
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

Introduction

La question de la réforme de la justice en République démocratique du Congo (RDC) ne peut être abordée de manière satisfaisante qu'à la double condition d'en dégager les dysfonctionnements mais aussi d'élaborer et de mettre en œuvre un plan d'actions réaliste à court, moyen et long terme.

Des efforts limités ont, cependant, été déployés en matière de planification dans le secteur. La première expérience digne de ce nom en la matière remonte à 2007 avec l'adoption, sous les auspices du Comité mixte pour la justice (CMJ), du Plan d'actions pour la réforme de la justice couvrant la période allant de 2008 à 2012¹.

Depuis lors, faute d'instrument stratégique, l'heure était à la navigation à vue avec toutes les conséquences que cela comporte, notamment la coexistence de duplications inutiles d'activités et de « déserts programmatiques » tant au niveau géographique que thématique. Il était nécessaire de mettre fin à cet état de choses dans les plus brefs délais en dotant le secteur de la justice d'outils de planification et de suivi de la réforme dont un Plan d'actions prioritaires (PAP). Un long processus en trois temps a été suivi pour relever ce défi.

La première étape vers l'élaboration d'un PAP de la réforme de la Justice a été franchie avec la tenue, du 27 avril au 2 mai, des Etats généraux de la justice (EGJ). Placées sous le Haut patronage du Président de la République, ces assises organisées par le ministre de la justice et Droits humains en partenariat avec le Conseil supérieur de la magistrature (CSM) et avec l'appui de nombreux partenaires techniques et financiers, ont connu la participation de près de 250 participants provenant des horizons aussi multiples que variés que le Parlement, la magistrature, les différents ministères concourant de près ou de loin à l'administration de la justice, le barreau, la société civile, le secteur privé et les partenaires techniques et financiers (PTF). Après avoir posé un diagnostic sans complaisance des maux qui rongent le secteur, ces derniers ont dégagé un consensus autour de près de trois cent cinquante recommandations susceptibles d'aider à le redresser².

La seconde étape vers l'élaboration du nouveau document stratégique du secteur de la justice a consisté dans l'élaboration de la Politique nationale de la Réforme de la justice (PNRJ) validée le 5 mai 2017 à la faveur d'une réunion extraordinaire du Comité de pilotage du Groupe Thématique Justice et Droits Humains (GTJDH)³.

Inscrite dans le prolongement des EGJ, la PNRJ a converti les recommandations ayant sanctionné ceux-ci en quatre axes stratégiques principaux consacrés respectivement à :

- l'accès au droit et à une justice de qualité;
- l'indépendance du pouvoir judiciaire ;
- la performance du ministère de la justice et
- la dignité de la personne humaine.

L'élaboration du présent PAP marque le couronnement des efforts antérieurs et constitue l'étape ultime dans le processus de la planification de la réforme de la Justice en RDC.

¹ Comité Mixte de justice, *Plan d'action pour la réforme de la justice*. Ministère de la justice, Kinshasa, Comité mixte de justice, 2007.

² Ministère de la justice et Droits humains, *Etat généraux de la justice*. République démocratique du Congo, Kinshasa, du 27 avril au 2 mai 2015, Kinshasa, Ministère de la justice et Droits humains, 2015.

³ Ministère de la justice, *Politique nationale de la réforme de la justice 2017-2026*, Kinshasa, Ministère de la justice, 2017.

Méthodologie d'élaboration du PAP

A l'instar de la PNRJ, le PAP est une œuvre du GTJDH, singulièrement de ses sous-groupes thématiques⁴, appuyés par la Mission d'Assistance technique de l'Union européenne au Secrétariat du GTJDH (MAT-SGTJDH). La méthodologie suivie pour son élaboration se résume en quatre étapes :

- Approfondissement des stratégies de mise en œuvre des activités de la PNRJ ;
- Priorisation des activités en fonction de critères objectifs ;
- Budgétisation des actions et
- Validation du PAP.

La MAT-SGTJDH a élaboré la matrice du PAP en se fondant sur la PNRJ. Ce document de travail identifie pour chaque activité de la PNRJ, les institutions responsables de la mise en œuvre, les partenaires institutionnels et les PTF intéressés, les conditions préalables, une stratégie de mise en œuvre, la période de mise en œuvre et les indicateurs de suivi. La matrice du PAP a, par la suite, été soumise à l'appréciation des sous-groupes thématiques du GTJDH afin d'aboutir à un plan d'actions consensuel.

La deuxième étape a porté sur la priorisation des actions contenues dans le plan d'actions pour les cinq prochaines années. Elle s'est faite sur base de critères objectifs (voir infra) qui avaient pour objectif de renforcer les facteurs de succès de la réforme dès son lancement. Au vu des innombrables défis essentiels auxquels la justice est confrontée, il a été décidé de définir les priorités au niveau des activités et pas des résultats ou des axes. Pour nous limiter à quelques exemples, il est exclu que l'accès au droit et à une justice de qualité soit privilégié au détriment de l'indépendance du pouvoir judiciaire. Dans le même ordre d'idées, il n'est pas concevable de se concentrer d'abord sur la performance du pouvoir judiciaire avant d'en venir à la dignité humaine.

La troisième étape a consisté à identifier et évaluer les enveloppes budgétaires nécessaires à la réalisation des activités prioritaires en lien avec la prévision de chronogramme. L'approche choisie à ce stade a donné la priorité à une évaluation synthétique plutôt qu'à une analyse détaillée utopique des postes de dépenses. Cela a permis de lier étroitement la définition des enveloppes budgétaires à l'appui de la loi de programmation de la mise en œuvre de la réforme de la justice avec la préparation du projet du présent PAP. La définition d'un CDMT se fera une fois que la nouvelle DAF du Ministère de la Justice aura pu être mise en place, pendant l'année 2018, définie comme année de transition.

Enfin, les résultats de toutes ces phases du processus d'élaboration du PAP sont repris dans le présent document et ont été soumis à la sanction du GTJDH à travers ses organes, en l'occurrence les sous-groupes thématiques, le Comité technique de suivi et le Comité de pilotage à qui incombe la responsabilité de prendre les décisions les plus importantes. C'est dire que, comme la PNRJ, le PAP a bénéficié, dans le processus de son élaboration, tant de l'expertise que de la légitimité nécessaire, gages de sa mise en œuvre. L'expertise a été apportée non seulement par la MAT-SGTJH mais aussi par l'ensemble des membres des sous-groupes thématiques tandis que la légitimité a été assurée par l'implication de l'ensemble des parties prenantes au processus de la réforme de la justice, qu'il s'agisse des représentants du Gouvernement, du CSM, de la Société civile ou des Partenaires Techniques et Financiers (PTF).

⁴ Y compris ceux de l'Ituri, du Nord Kivu, du Sud Kivu.

Critères de Priorisation

Pour chacun de ses quatre axes, la PNRJ prévoit un éventail important d'activités à réaliser au cours des dix prochaines années. Pour sélectionner celles d'entre elles qui devaient être retenues comme des priorités pour la première la période couverte par le présent PAP (2018 à 2022), les critères suivants ont été convenus :

Impact

Dans le choix des activités, le PAP a porté une attention particulière sur celles susceptibles d'avoir un impact important à moyen terme sur le secteur de la justice. Le premier objectif poursuivi est celui de générer rapidement des changements perceptibles afin d'améliorer la perception de la population sur l'administration de la justice et de bénéficier de son soutien.

Efficiences

Comme précédemment indiqué, le PAP est élaboré et appelé à être mis en œuvre dans un contexte économique et politique difficile. Non seulement la part du budget alloué au secteur de la justice est modique (1,63%) mais, en plus, la participation des PTF dans le secteur est en diminution constante depuis quelques années. Dans ces conditions, les activités très efficaces (rapport coût/résultat) et celles bénéficiant déjà d'un appui financier des partenaires ont été privilégiées.

Efficacité

La réalisation de certaines activités nécessite des préalables en terme législatif, administratif ou logistique. Le PAP a priorisé celles qui pouvaient être mises directement en œuvre sans conditions préalables.

Durabilité

Toutes les activités ne produisent pas le même impact. Certaines ont des effets à court ou moyen terme tandis que l'impact des autres s'inscrit dans une longue durée. Autant que possible, le PAP a porté son choix sur les activités relevant de cette dernière catégorie.

Respect des engagements internationaux de la RDC

En tant que partie à un certain nombre de traités internationaux, la RDC a librement souscrit des engagements dans le secteur de la justice. Le PAP a privilégié les activités de nature à l'aider à honorer lesdits engagements. Il en va ainsi de la consécration de la compétence exclusive des juridictions de droit commun à l'égard des crimes internationaux, de l'alignement de la législation pénale sur le Statut de Rome ou encore de la révision du statut et des pouvoirs des agents des services de renseignement.

Approches

2018 – Une année de transition

La mise en place effective de la réforme de la justice nécessite la réalisation de plusieurs conditions préalables et l'existence de ressources financières conséquentes. Pour répondre à ce besoin, le PAP prévoit que 2018 sera une année transitoire. Elle sera mise à profit pour permettre d'obtenir une augmentation du budget du secteur de la Justice et pour négocier l'appui des PTF à la réforme. Elle permettra également de prendre certaines mesures dans tous les axes qui sont indispensables au pilotage et à la mise en œuvre de la réforme. Si certaines actions de l'année transitoire ne sont pas réalisées, cela aura un impact important sur le taux d'exécution et la qualité de la réforme.

Le développement des capacités

Les activités de développement des capacités sont souvent limitées à des formations conjoncturelles qui ne poursuivent pas des résultats de développement institutionnel. Le PAP identifie plusieurs activités de développement des capacités basées sur une approche systémique qui vise les niveaux institutionnels, organisationnels et individuels. Il s'agit d'assurer l'acquisition, l'utilisation et la rétention de la capacité comme décrit dans le schéma ci-dessous.

	Acquisition de la capacité	Utilisation de la capacité	Rétention de la capacité
Niveau individuel	Développement de savoir-faire, de connaissances, de compétences et d'attitudes	Application du savoir-faire, des connaissances, des compétences et des attitudes	Réduction de perte de personnel compétent et facilitation du transfert de savoir-faire et de connaissance dans l'organisation
Niveau organisationnel	Etablissement de structures, de processus et de procédures efficaces	Intégration des nouveaux processus et procédures dans le travail quotidien	Adaptation régulière des structures, des processus et des procédures
Niveau institutionnel	Développement de politiques, réglementation et règles adéquates	Contrôle du respect des politiques, réglementation et règles	Adaptation régulière des politiques, des réglementations et des règles

Les projets pilotes

Il existe dans la PNRJ plusieurs activités innovantes qui doivent être testées avant d'être mises à l'échelle sur l'ensemble du territoire. Il s'agira dès lors, de développer les activités de manière pilote afin de s'assurer de leur efficacité, efficacité et impact. Ces périodes d'apprentissage sont nécessaires afin de garantir que les résultats soient adaptés au contexte et aux besoins des bénéficiaires, mais également pour limiter le risque budgétaire. Une attention particulière sera portée sur les mécanismes de capitalisation de la phase pilote afin de s'assurer que la mise à l'échelle soit la plus performante possible.

Les principaux projets prévus dans le PAP 2018 – 2022 sont :

- Installer une Commission de facilitation de l'exécution des décisions de justice dans 10 parquets (R1-A3) ;
- Mettre en place de services d'accueil au niveau de 10 juridictions (R1-A5) ;
- Lancer un programme pilote d'AJ des enfants en conflit avec la loi et des enfants victimes et témoins dans 3 ressorts de CA (R2-A2) ;
- Diffuser les meilleures pratiques en matière de résolution alternative des conflits dans 3 provinces (R3-A2, 3 et 4) ;
- Mettre en place un programme de planification et de mise en œuvre d'AF dans 3 province (R4-A2) ;

- Evaluer et appuyer le fonctionnement des chambres disciplinaires dans 3 provinces (R8-A1 et 2) ;
- Lancer un Système d'information statistique des performances des CA et des TGI dans 3 provinces (R9-A4) ;
- Protéger, assister et garantir les droits des victimes des crimes internationaux dans 5 provinces (R14-A6) ;
- Appuyer la mise en place des comités de médiation dans 10 juridictions (R16-A3) ;
- Mettre en place deux EGEE pilotes (R16-A3) ;
- Mettre en place un plan de réduction ou de maîtrise de la population carcérale (R17-A1, 2, 3 et 4)

Le choix des zones pilotes sera effectué par le Comité technique du GTJDH en fonction de critères objectifs portant sur la représentation de toutes les réalités de la RDC, l'inexistence de projets similaires, la complémentarité avec d'autres initiatives publiques et en prenant en compte les facteurs de succès et de blocage liés à chaque région au moment de la sélection.

Le suivi et l'évaluation de la réforme

Le processus de suivi-évaluation sera réalisé par le SGT suivi-évaluation du GTJDH. Il est composé de tous les services chargés de la planification, du suivi et de l'évaluation des politiques du secteur de la Justice à savoir les DEP du Ministère de la Justice et du Ministère des DH ainsi que la cellule de planification du CSM. Il y a également des représentants des PTF qui ont des activités spécifiques d'évaluation, de base de données ou de recherche en mesure de documenter les évolutions du secteur de la Justice.

Semestriellement, le SGT fera un suivi de la matrice des indicateurs du PAP (voir XXX annexe). Cette matrice est composée de tous les indicateurs du PAP répartis par type (objectif, résultat, activité). Pour chaque indicateur, il est prévu des données de référence et des cibles afin d'assurer une évaluation objective de la mise en œuvre de la réforme. La collecte des données est également un point d'attention en identifiant les responsables de la collecte, la périodicité et les sources de collecte. Toutes ces données seront définies avec précision lors d'une étude de base réalisée sous la direction du sous-groupe suivi-évaluation.

Annuellement, le MJ organisera par le biais du SGT « suivi-évaluation », avec le Ministère de la Justice, le CSM et les institutions judiciaires, les autres Ministères impliqués (MINFIN, MINBUDG, MINAFFET, MINDEF, MINFFE, MININT) et les PTF, une revue sectorielle conjointe qui fera le point sur :

- L'évolution des indicateurs de performance du système judiciaire ;
- La mise en œuvre du plan d'actions de la PNRJ et de ses réformes clés ;
- L'exécution des budgets alloués au secteur, sur financement domestique et sur financement extérieur.

Enfin, le PAP prévoit une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale dont l'élaboration sera confiée à des consultants indépendants. Elles seront réalisées sous la direction de la DEP en coordination avec le SGT « Suivi-évaluation ».

Plan d'actions prioritaires 2018 - 2022

La présente section a pour objectif de présenter succinctement les principales activités qui seront mises en œuvre durant la période du PAP (2018 -2022). Par ailleurs, les activités prioritaires détaillées sont présentées sous forme d'une matrice (voir annexe) qui définit :

- Les institutions responsables de la mise en œuvre des activités ;
- Les partenaires institutionnels et les PTF ;
- Les conditions préalables à la mise en œuvre des activités ;
- La stratégie de mise en œuvre pour la période couverte par le PAP ;
- Un niveau de priorité ;
- Un chronogramme.

Axe 1- Garantir l'accès au droit et à une justice de qualité pour tous

Amélioration de l'aide juridique

Le PAP mise sur l'adoption de la loi portant organisation de l'aide juridique en RDC. Cela permettra de combler le vide observé depuis la publication, en 1979, de l'Ordonnance-loi portant organisation du Barreau, du corps des défenseurs judiciaires et du corps des mandataires de l'Etat. Grâce à cette loi, la justice va progressivement cesser d'être un luxe réservé aux nantis pour être également à la portée des personnes les plus démunies. L'effectivité du principe constitutionnel de l'égalité devant la justice sera ainsi assurée. Des études approfondies seront effectuées pour évaluer les coûts et définir les modalités de mise en œuvre d'un fond d'aide judiciaire.

En attendant, le PAP prévoit la mise en place, dans trois provinces, d'un programme pilote d'aide judiciaire en faveur des enfants en conflit avec la loi ainsi que des enfants victimes et témoins. Dans le même cadre, il sera constitué une équipe d'avocats formés et spécialisés en la matière. Le choix de ces actions ne s'explique pas seulement par la volonté d'accorder aux enfants la priorité qu'ils méritent dans tous les domaines, y compris celui de l'administration de la justice mais aussi de tirer les leçons nécessaires à la mise en place, le moment venu, du fonds d'aide juridique.

Augmentation du taux d'exécution des décisions judiciaires

Pour relever le taux d'exécution des décisions judiciaires, le PAP prévoit la mise en place, à titre pilote, auprès de 10 juridictions compétentes, des commissions d'exécution des décisions judiciaires. Les cadres de coordination entre les différentes institutions concourant à l'exécution des décisions judiciaires seront formalisés en vue de faciliter l'identification des obstacles et la définition de solutions au bénéfice des justiciables. Des sessions de renforcement des capacités seront organisées en faveur des magistrats concernés.

Capitalisation des acquis positifs des MARC

Beaucoup d'intervenants dans le secteur de la justice, notamment ASF, Cordaid et RCN portent un réel intérêt pour les MARC. Le PAP prévoit l'identification et le recensement de ceux-ci en vue de mesurer leur impact exact sur l'administration de la justice. Les stratégies à mettre en œuvre pour leur développement seront ensuite définies. Des règles minimales sur le mandat et les méthodologies des MARC seront établies pour harmoniser leurs modalités d'intervention.

Ensuite dans trois provinces pilotes, les meilleures pratiques des MARC seront recensées et diffusées pour dissiper les préjugés négatifs nourris à leur égard par le commun des congolais, y compris les juristes.

L'identification et un appui renforcé des activités des cliniques juridiques comptent au nombre des priorités. Compte tenu de leur rôle dans l'offre des MARC, les cliniques juridiques méritent une attention particulièrement soutenue pour pérenniser leurs bonnes pratiques et surmonter leurs points faibles.

Pour récolter des fruits à long terme dans le domaine des MARC, ils seront intégrés dans les programmes d'enseignement aussi bien des facultés de droit que de l'INAFORJ.

Enfin, Le Ministre ayant la Justice dans ses attributions désignera un conseiller en charge des MARC pour l'aider à superviser toutes les activités réalisées dans ce domaine. A défaut, le mandat d'un membre de son cabinet sera élargi pour inclure cette attribution.

Renforcement progressif de l'efficacité des audiences foraines

La carte judiciaire sera révisée dans les plus brefs délais pour permettre à l'ensemble des congolais, où qu'ils se trouvent d'exercer effectivement leur droit d'accès à la justice. En même temps, les audiences foraines seront progressivement mieux organisées. A cet effet, les capacités des chefs de juridictions et de parquet des CA et des TGI seront renforcées en matière de planification, de budgétisation et de méthodologie d'organisation des audiences foraines. Fort de nouvelles connaissances acquises, dans trois provinces pilotes, ils élaboreront les plans d'organisation et de financement des audiences foraines et seront appuyés pour leur mise en œuvre.

Axe 2-Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire

Augmentation du budget du secteur de la Justice

Le budget du secteur de la justice intégrant celui du Ministère de la Justice et du pouvoir judiciaire représente 1,63% du budget national.

Le CSM et le ministre ayant la justice dans ses attributions vont réaliser une analyse sur le financement du secteur de la justice (besoins, engagements internationaux, situation actuelle, conséquences). Elle débouchera sur un plaidoyer documenté auprès du gouvernement et du Parlement afin de financer la réforme en dépit de la situation économique délicate que le pays traverse. Les PTF seront également approchés afin de mobiliser les ressources manquantes.

Renforcement de l'organisation et du fonctionnement du CSM

A la veille de sa dixième année d'existence, le CSM fera l'objet d'une évaluation institutionnelle pour relever ses points forts et ses points faibles et engager les réformes nécessaires. Un plan de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles sera élaboré et sera mis en œuvre avec l'appui d'une assistance technique. Une attention particulière sera portée au renforcement des capacités du personnel administratif du CSM en charge de la planification et des finances. Quelques énarques à la disposition du Ministère de la justice seront affectés au CSM afin de le faire bénéficier de leur expertise en termes de planification.

Les sessions ordinaires de l'Assemblée générale du CSM seront tenues conformément à la loi. Par ailleurs, pour améliorer la transparence du fonctionnement du CSM, les résolutions et autres recommandations de l'Assemblée générale seront publiées. Dans un premier temps, un rapport consolidé des sessions antérieures sera publié. Ensuite les rapports annuels seront régulièrement publiés.

Renforcement de la collaboration entre le CSM et le ministre ayant la justice dans ses attributions

Un cadre de concertation permanent entre le Ministère de la Justice et le CSM sera rapidement mis en place pour leur permettre d'assurer la coordination et l'harmonisation de leurs activités. Les réunions dudit cadre de concertation porteront notamment sur la révision à la hausse du budget du pouvoir judiciaire, le recrutement de nouveaux magistrats et la révision de la carte judiciaire.

Amélioration de la gestion de la carrière des magistrats

Une bonne administration de la justice est, dans une large mesure, tributaire d'une offre judiciaire suffisante ainsi que de la qualité de la gestion de la carrière des magistrats tant du siège que du parquet et ce, de leur recrutement à leur mise à la retraite en passant par leur formation professionnelle, leur affectation, leur avancement en grade, etc.

Pour améliorer l'offre de la justice, 1.140 nouveaux magistrats seront recrutés de manière à porter leurs effectifs actuels de 3.028 unités et 371 magistrats militaires, soit 4,3 magistrats/100.000 habitants à 4.400 unités, soit 5,7 magistrats/100.000 habitants. Ce recrutement se fera sur base de concours transparents sur l'ensemble du territoire national à l'image de ceux organisés par l'ENA. Des mécanismes de discrimination positive seront prévus afin d'assurer une représentation effective des femmes dans la magistrature. Le recrutement de magistrats sera complété par le recrutement de 1.140 greffiers et secrétaires de parquet. Une attention particulière sera accordée à une allocation rationnelle des ressources sur l'ensemble du territoire.

En vue d'améliorer le statut des magistrats, le PAP prévoit une étude sur les améliorations statutaires des magistrats. Une attention spécifique sera apportée à la mise en place des échelons au niveau des grades et sur la révision de l'évaluation des magistrats.

Une étude sera également diligentée en vue d'étudier la faisabilité et les modalités de mise en place d'échelons au sein des grades des magistrats. Tout en ayant le même grade, ces derniers n'auront plus forcément la même rémunération. Au contraire, celle-ci variera en fonction, entre autres, de l'ancienneté.

Rationalisation des mécanismes de redevabilité des acteurs de la Justice

Les droits des magistrats devraient être contrebalancés par des devoirs. A ce titre, le fonctionnement des chambres disciplinaires sera évalué. Leurs décisions seront diffusées et soumises au crible de la critique. L'appui matériel et technique que certains partenaires apportent aux Chambres disciplinaires et sans lequel celles-ci seraient paralysées dans leur fonctionnement sera maintenu, voire renforcé dans trois provinces à titre pilote.

La réforme de l'Inspectorat général des Services judiciaires et pénitentiaires recommandée par les EGJ sera menée à son terme. Dans un premier temps, une analyse institutionnelle permettra la définition d'un plan de renforcement des capacités institutionnelles, organisationnelles et individuelles. Dans un second temps, ce plan sera mis en œuvre dans une perspective pilote sur trois provinces avec l'appui d'une assistance technique.

La procédure de la prise à partie fera l'objet d'une évaluation objective. Les conclusions de celle-ci permettront d'initier les réformes nécessaires.

AXE 3-Garantir la performance du ministère de la justice

Réorganisation du ministère ayant la justice dans ses attributions

Le processus de révision du cadre organique du Ministère de la justice sera finalisé. A cet effet, le renforcement de l'organisation et le fonctionnement de la DAF, de la DEP, de la DGAP et de l'INAFORJ seront particulièrement ciblés en tenant compte des impératifs de la réforme de l'Administration et des Finances publiques. Les effectifs du personnel de ces différentes institutions comme les capacités de leurs membres seront renforcés. Une étroite collaboration entre la DEP et le GTJDH sera instaurée dans le cadre de la mise en œuvre et du suivi-évaluation de la PNRJ et du PAP.

En plus de la révision du cadre organique du ministère de la justice qui déterminera sa place dans la nouvelle architecture organique de celui-ci, la DGAP bénéficiera des services d'un personnel pénitentiaire régi par un règlement d'administration tenant compte de ses spécificités. Par ailleurs, 150 nouveaux agents pénitentiaires seront recrutés. Préalablement, tous les agents pénitentiaires seront recensés afin de dégager les besoins en personnel. Ils seront tous soumis à une formation initiale.

La mise en œuvre du PAP va coïncider avec les premiers pas de l'INAFORJ. Dans cette perspective, le PAP prévoit l'élaboration de la cartographie des formations réalisées ces dernières ainsi que leur évaluation et leur capitalisation. L'INAFORJ sera également doté d'une gouvernance efficace constitué, entre autres, d'un plan stratégique et des manuels de procédure administrative et financière. Les référentiels métiers de toutes les catégories professionnelles éligibles à la formation auprès de l'institut, en l'occurrence celles des magistrats, des greffiers, des secrétaires de parquets et des agents pénitentiaires seront élaborés. Ces différentes activités seront réalisées par le biais d'une assistance technique.

La mise en place du schéma directeur des statistiques

Dans un premier temps, le PAP prévoit un audit de toutes les bases de données existantes dans le secteur de la Justice. Il sera ensuite suivi d'un plan de développement institutionnel d'un service statistique chargé de la collecte, du traitement et de l'analyse des données sur les performances de la Justice. Un projet pilote sera lancé sur certaines juridictions avant une mise à l'échelle. Le processus de collecte sera construit autour des nouvelles technologies de l'information (smartphone, tablette, application simple, connexion 3G) afin de bénéficier d'avantages en termes de réduction de coût, de fiabilité des informations et de rapidité de transfert des données.

La promotion du droit positif congolais

Les arrêts et jugements prononcés par les Cours et tribunaux seront régulièrement collectés et présentés au moyen des sommaires et de leur publication dans les recueils de jurisprudence. Le site internet du Ministère de la Justice sera remis à jour. Toutes les éditions du Journal officiel et des bulletins des arrêts tant de la Cour suprême de la justice, de la Haute cour militaire que de la Cour constitutionnelle seront numérisées et publiées sur ce site.

L'évaluation de l'état de la mise en œuvre du Programme législatif national sera réalisée. Ce qui permettra l'actualisation du document.

Révision de la carte judiciaire et pénitentiaire

Sur les 1.444 juridictions au moins prévues en droit judiciaire congolais, seules 328, soit 23 % étaient installées et opérationnelles en 2017. Pour améliorer l'accès à la justice, le PAP prévoit l'installation de 38 Tripaix dans les milieux ruraux à déterminer. A cela s'ajoute 16 nouveaux tribunaux de grande instance dans les territoires et 11 TPE pour en avoir dans chaque province.

Concrètement, la carte judiciaire devrait évoluer telle que présenté dans le tableau suivant :

Ordre	Juridiction	Prévues par la loi	Existante 2017	Prévision 2022
Judiciaire (Civil)	Cour suprême de Justice (Cour de cassation)	1	1	1
Judiciaire (Civil)	Cour d'appel	27	12	12
Judiciaire (Civil)	TGI Urbain (Ville)	32	34	34
Judiciaire (Civil)	TGI Ruraux (Territoire)	145	16	32
Judiciaire (Civil)	Tribunal du Commerce	177	12	12
Judiciaire (Civil)	Tribunal du travail	177	9	9
Judiciaire (Civil)	Tripaix Ville (Commune urbaine)	137	38	38
Judiciaire (Civil)	Tripaix Rural (commune rurale)	174	136	174
Judiciaire (Civil)	TPE urbain	137	21	32
Judiciaire (Civil)	TPE rural	174	0	0
Administratif	Conseil d'Etat	1	0	0
Administratif	Cour administrative	26	0	0
Administratif	Tribunaux administratifs	177	0	0
Judiciaire (Militaire)	HCM	1	1	1
Judiciaire (Militaire)	Cour militaire	26	13	13
Judiciaire (Militaire)	CMO		1	1
Judiciaire (Militaire)	Tribunal de garnison	32	34	34
	TOTAL	1444	328	387

Le PAP ne prévoit pas la construction de nouveaux établissements pénitentiaires. En revanche, 1.000 places sécurisées réparties dans chacune des 32 villes de la RDC seront réhabilitées pour renforcer la capacité d'accueil actuel évalué à 32.250 places, auxquelles il faut ajouter les 700 places de Luzumu en phase de finalisation pour une population carcérale globale de 22.000 détenus.

Il sera également dressé un état des lieux du patrimoine du ministère de la justice. Tous les biens spoliés seront identifiés et des actions seront entreprises pour leur récupération. Pour les besoins de leur protection, les biens du patrimoine du pouvoir judiciaire seront couverts par des titres appropriés. Un plan décennal de développement et de réhabilitation des infrastructures pénitentiaires sera élaboré et mis en œuvre avec en priorité la construction des nouvelles juridictions. Les cartes judiciaire et pénitentiaire seront harmonisées.

Formation initiale et continue des acteurs de la Justice

Les 1.140 nouveaux magistrats suivront une formation de 12 mois (théorique et stage) à l'INAFORJ avant d'entrer en fonction. L'INAFORJ dispensera également des formations au bénéfice des nouveaux greffiers. Un programme de formation continue et de spécialisation sera développé au bénéfice de 500 magistrats actuellement en fonction.

Axe 4-Garantir une justice fondée sur le respect de la dignité de la personne humaine

Renforcement de la répression des crimes internationaux dans le strict respect des droits de la défense

Un état des lieux de l'état de la mise en conformité de la législation nationale à l'égard des engagements internationaux du pays sera dressé. Les lois de mise en œuvre de ces engagements internationaux seront adoptées et appliquées. La loi sera modifiée pour consacrer la compétence exclusive des juridictions de droit commun à l'égard des crimes internationaux. La protection des victimes et des témoins des mêmes crimes sera également organisée par la loi.

L'inventaire des accords de coopération judiciaire conclus par la RDC sera dressé et ces accords publiés. La cartographie des crimes internationaux commis sur le territoire congolais sera actualisée. Sur cette base, une politique réaliste des poursuites sera définie et mise en œuvre. Les juridictions compétentes seront appuyées dans leurs efforts en matière de répression des crimes internationaux.

Intensification des efforts en matière de lutte contre la corruption

Les efforts nécessaires seront déployés en vue de l'adoption d'une loi anti-corruption conforme aux exigences de la Convention des Nations Unies contre la corruption.

Le PAP prévoit l'amélioration de la coordination et de l'harmonisation des activités des différents organismes en charge de la lutte contre la corruption. Leur réduction à un nombre plus réduit interviendra beaucoup plus tard.

Le projet de stratégie nationale de lutte contre la corruption sera actualisé et mis en œuvre après son adoption en bonne et due forme par le Gouvernement.

Amélioration du cadre juridique relatif aux droits de l'homme

Les textes législatifs qui ne le sont pas encore seront mis en conformité avec la Constitution et les engagements internationaux pertinents. Par ailleurs, la législation sur les services de renseignement sera révisée pour être alignée tant sur la Constitution que sur les standards internationaux en matière des droits de l'homme.

Renforcement des capacités des institutions en charge de la promotion et de la protection des droits de l'homme

Des efforts seront fournis en vue du renforcement des capacités tant institutionnelles qu'organisationnelles et individuelles du personnel des institutions en charge de la promotion et de la protection des droits de l'Homme.

Un programme de vulgarisation des instruments juridiques internationaux et nationaux relatifs à ces droits sera élaboré et mis progressivement en œuvre.

Amélioration du respect de la protection des enfants

Un inventaire des traités internationaux relatifs aux droits de l'enfant à adopter urgemment sera dressé, y compris dans le domaine de la coopération judiciaire. Celles des dispositions de la loi portant protection de l'enfant qui ont montré leurs limites à l'épreuve de la pratique seront identifiées et amendées.

Les Comités provinciaux de l'enfant, le Comité national de lutte contre les pires formes de travail des enfants et les comités de médiation seront progressivement mis en place. Il en va de même de deux EGEE pilotes qui serviront de laboratoire pour la définition des règles de protection et de réinsertion des enfants en conflit avec la loi. Une assistance technique sera mise en place pour faciliter ce processus.

La promotion du respect des droits des détenus

La population carcérale sera réduite par la mise en place d'une stratégie de maîtrise de la population carcérale dans trois provinces pilotes qui développera des activités de formation, d'accès à la justice, d'assistance judiciaire, d'optimisation des dispositions légales (peines alternative, libération conditionnelle, grâce, ...), d'audiences foraines chargé de la régularité des détentions, de contrôle et d'encadrement hiérarchique. De plus, il est prévu de rationaliser la répartition efficiente des détenus sur l'ensemble du parc pénitentiaire au moyen du transfèrement des détenus qui en remplissent les conditions.

Le PAP prévoit la budgétisation de l'alimentation des détenus à concurrence de 1\$ par jour par détenus conformément à la circulaire Ministère de la Justice du 28/01/2013.

Une politique nationale de réinsertion sociale et professionnelle des détenus sera élaborée et mise en œuvre.

Financement

L'intention politique d'une réforme juste et utile est contrainte par l'existence des moyens financiers et humains que le budget national ne pourra pas assumer seul. Pour ce faire, le PAP présente une évaluation financière des moyens nécessaires pour la première période de cinq années afin de permettre au législateur d'inclure au mieux ces besoins dans le cadre des votes de Lois de finances sur la période et aux partenaires techniques et financiers d'inscrire leur assistance dans ce cadre. Les évaluations s'appuient sur la prise en compte raisonnable et contextuelle de normes internationalement reconnues ainsi que de scénarios consensuels.

NATURE DES DEPENSES	2018 ANNEE DE TRANSITION	2019	2020	2021	2022	TOTAL PERIODE
Personnels: effectif existant (salaires et accessoires permanents)	\$ 48.154.194	\$ 50.561.903	\$ 53.089.998	\$ 55.744.498	\$ 58.531.723	\$ 266.082.317
Personnels: effectif nouveau (salaires et accessoires permanents)	\$ -	\$ 4.272.000	\$ 8.556.000	\$ 12.840.000	\$ 16.944.000	\$ 42.612.000
Revalorisation statutaire (Ministère de la Justice et pouvoir judiciaire)	\$ -	\$ 10.464.000	\$ 10.464.000	\$ 10.464.000	\$ 10.464.000	\$ 41.856.000
Fonctionnement pouvoir judiciaire (fourniture, communication, mission, impression, entretien, audiences foraines)	\$ 46.451.613	\$ 54.236.903	\$ 62.684.594	\$ 71.841.461	\$ 81.757.303	\$ 316.971.873
Fonctionnement Ministère Justice (fourniture, communication, mission, impression, entretien)	\$ 6.438.065	\$ 7.435.965	\$ 7.807.763	\$ 8.198.151	\$ 8.608.058	\$ 38.488.001
Alimentation et entretien des détenus	\$ 2.064.516	\$ 7.920.000	\$ 7.920.000	\$ 7.920.000	\$ 7.920.000	\$ 33.744.516
Constructions ou réhabilitation juridictions + équipement	\$ 8.000.000	\$ 15.000.000	\$ 20.000.000	\$ 25.000.000	\$ 27.000.000	\$ 95.000.000
Constructions ou réhabilitation établissements pénitentiaires et des EGEE + équipement	\$ -	\$ 2.000.000	\$ 2.000.000	\$ 1.000.000	\$ 1.000.000	\$ 6.000.000
Formation initiale et continue des agents du Ministère de la Justice et du pouvoir judiciaire	\$ 292.258	\$ 750.000	\$ 1.000.000	\$ 1.250.000	\$ 1.750.000	\$ 5.042.258
Assistance judiciaire	\$ 150.000	\$ 200.000	\$ 250.000	\$ 300.000	\$ 450.000	\$ 1.350.000
Fonctionnement suivi de la réforme	\$ 250.000	\$ 1.500.000	\$ 1.500.000	\$ 500.000	\$ 500.000	\$ 4.250.000
TOTAUX ANNUELS	\$ 111.800.645	\$ 154.340.771	\$ 175.272.355	\$ 195.058.110	\$ 214.925.085	\$ 851.396.965

Matrice du PAP

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
Axe 1 - Garantir l'accès au droit et une justice de qualité pour tous																
Résultat 1 - L'aide judiciaire pour les plus démunis(e)s et les personnes en situation de vulnérabilité est effective																
R1-A1 : Adopter, promulguer et publier la loi sur l'Aide juridique et adopter les textes réglementaires d'application	MJ	Assemblée nationale / Sénat / Président de la République / Premier ministre / JORDC / CPRDC / Barreau / Corps des défenseurs judiciaires	ASF / RCN		- Plaidoyer de la société civile et des PTF - Adoption du projet de loi au Parlement - Promulgation de la loi sur l'Aide juridique - Rédaction des textes d'application - Promulgation des textes d'application	Elevé	X									
R1-A2 : Mettre en place un fonds d'aide judiciaire	MJ (Direction Budget et Finances)	Premier ministre / MINBUDG / MINFIN / Parlement / Barreau / Corps des défenseurs judiciaires	ASF / RCN	- Améliorations situation économique - Mise en place de la DAF	- Etude approfondie sur le coût de l'AJ et les mécanismes de financement - Elaboration projet de décret - Examen et publication du Décret	Bas								X	X	X
R1-A3 : Installer une Commission de facilitation de l'exécution des décisions de justice auprès chaque parquet	MJ / CSM / Premiers présidents des CA / PG / Greffiers / Secrétaires de parquet	Barreaux / Corps des défenseurs judiciaires / Secrétariat permanent CSM / IGSJP	ASF / RCN		- Elaboration d'un projet de circulaire - Plaidoyer auprès du 1er Président de la CSJ du PGR et du président du CSM - Signature de la circulaire conjointe - Diffusion de la circulaire conjointe - Installation des commissions - Formation des membres des commissions - Suivi de l'installation des commissions	Elevé		X	X	X	X	X	X	X	X	X
R1-A4 : Mettre en place un dispositif de sensibilisation et d'information des justiciables sur les modalités du recours en justice	Chefs de juridictions / Chefs d'offices des parquets / CSM / MJ (Division provinciale)	Barreaux (BCG) / Corps des défenseurs judiciaires / OSC / Associations des journalistes / Artistes	ASF / RCN	Concertation avec la planification des AF	- Affichage des frais de justice aux valves des cours et tribunaux - Elaboration des outils de sensibilisation (affiches, dépliants, bandes dessinées, cd, sketches, etc.) - diffusion des outils de sensibilisation	Elevé			X	X	X	X	X	X	X	X

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
R1-A5 : Installer des services d'accueil des justiciables dans tous les Parquets, toutes les juridictions et prisons	MJ / CSM / Chefs des juridictions ou d'offices	Barreaux, Corps des défenseurs judiciaires, OSC	ASF / RCN		- Définition du rôle des bureaux d'accueil et protocole d'accord entre juridiction et barreaux - Affectation d'un local et appui en équipement dans zones pilote - Suivi et évaluation de la mise en œuvre	Elevé			X	X	X	X	X	X	X	X
R1-A6 : Réformer le dispositif juridique applicable aux interventions en justice des OSC	MJ / CSM	OSC	ASF / RCN		- Etude sur le régime juridique des actions des OSC (Instruments nationaux et internationaux, jurisprudence, etc.) - Rédaction, adoption et promulgation du cadre juridique si nécessaire - Initiation des procès stratégiques	Moyen									X	X
Résultat 2 - Les enfants en conflit avec la loi, les enfants victimes et témoins et les enfants en danger bénéficient en priorité d'une aide judiciaire effective et de qualité																
R2-A1 : Elaborer et lancer un programme pilote d'AJ des enfants en conflit avec la loi et des enfants victimes et témoins (en partenariat avec les PTF pour la mise en place d'un fond commun)	MJ (DPEVAJ) / CSM	Barreaux et corps des défenseurs judiciaires / Les Ministères ayant la protection de l'enfant dans leurs attributions	UNICEF	- Promulgation de la loi sur l'AJ	- Définition des processus d'aide juridique au profit des ECL - Mise en place d'un programme d'AJ au profit des ECL dans des zones pilotes - Suivi et évaluation du programme d'AJ	Elevé		X	X	X	X	X	X	X	X	X
R2-A2 : Mettre en place des équipes spécialisées et formées de défense pour enfants	MJ	Barreaux et corps des défenseurs judiciaires/	UNICEF		- Elaboration des outils de formation - Renforcement des capacités des avocats et défenseurs judiciaires avec appui documentaire - Mise en place d'un réseau d'avocats et défenseurs judiciaires spécialisés en matière de protection des enfants avec une base de données	Elevé			X	X	X	X				
Résultat 3 - Le recours aux cliniques juridiques et aux MARC est soutenu par l'Etat																
R3-A1 : Renforcer l'enseignement de l'anthropologie du droit et des mécanismes coutumiers	INAFORJ	Facultés de droit / MIN-ESU / CA universités	Cordaid / ABA / ASF /RCN J&D	- Mise en place de l'INAFORJ -	- Intégrer le cours d'Anthropologie du droit dans les curricula de l'INAFORJ - Elaboration du manuel de formation - Mise à niveau des enseignants - Lancement de la formation	Moyen			X	X						

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
R3-A2 : Identifier et recenser les mécanismes alternatifs de règlement de conflit	MJ / CPRDC / OHADA	Centres de recherche / Centre d'arbitrage du Congo / CENACOM / OSC / ANATC	Cordaid / ABA / ASF /RCN J&D		- Elaboration des tdr de manière participative - Sélection des experts et étude sur les MARC - Atelier et validation de l'étude	Elevé	X	X								
R3-A3 : Définir une stratégie de développement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits	MJ	Centre d'arbitrage du Congo / CENACOM / MININT	Cordaid / ABA / ASF /RCN J&D	- Réalisation de l'étude prévu en R3-A2 - Mise en place d'un cadre institutionnel au MJ R3-A5 - Validation de l'étude	- Définition participative des TdR - Définition de la stratégie par expertise externe - Ateliers de réflexion - Validation de la stratégie - Diffusion de la stratégie	Moyen			X	X						
R3-A4 : Diffuser les meilleures pratiques en matière de résolution alternative des conflits dans des provinces pilotes (dans le cadre des Comités provinciaux d'accès au droit)	MJ	Centre d'arbitrage du Congo / CENACOM / OSC	Cordaid / ABA / ASF /RCN J&D	- Réalisation de l'étude prévu en R3-A2 - Existence de la stratégie -Existence des comités provinciaux d'accès au droit	- Diffuser les pratiques définies dans l'étude et en fonction de la stratégie	Bas					X	X	X	X	X	X
R3-A5 : Mettre en place un cadre institutionnel de la médiation et autres mécanismes de résolution des conflits	MJ	Centre d'arbitrage du Congo / CENACOM	Cordaid / ABA / ASF /RCN J&D	Plaidoyer auprès du ministre de la justice	- Désigner un conseiller du MJ en matière de MARC - Elaborer un projet de décret portant création d'une Commission nationale pour la promotion des MARC - Désigner les animateurs de la Commission - Doter la Commission des ressources matérielles, humaines, financières nécessaires à son fonctionnement	Moyen	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
R3-A6 : Identifier et soutenir les cliniques juridiques par la définition d'outils et de règles de conduite	MJ	OSC	Cordaid / ABA / ASF /RCN J&D		- Etablir la cartographie des CJ - Mener une étude approfondie sur l'organisation et le fonctionnement des CJ - Définir des outils et processus standard des CJ ou "paquet minimum" - Définir un cadre juridique portant réglementation des activités des CJ - Publier et assurer la sensibilisation du cadre juridique	Moyen			X	X						

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018	2019	2020	2021	2022					
							S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
Résultat 4 - La justice de proximité est renforcée																
R4-A1 : Renforcer les capacités des magistrats (chefs de juridictions et offices) en matière de planification, budgétisation et méthodologie des audiences foraines	CSM / MJ / INAFORJ		PNUD / Cordaid		- Intégration de la matière dans le curricula de formation de l'INAFORJ - Mise en place d'une formation de formateur (sélection, formation, évaluation) - Organisation des ateliers de formation - Suivi de la formation	Elevé	X	X								
R4-A2 : Etablir une planification des audiences foraines	CSM (Cellules planification et budget et finances) / Chefs de juridiction et offices / DEP ministère de la justice	Barreaux / Corps des défenseurs judiciaires	PNUD / Cordaid	- Prévoir un renforcement des capacités des magistrats en matière de planification prévu en R4-A1	- Elaboration d'une planification provinciale avec toutes les parties prenantes - Vulgariser le guide des audiences foraines - Organisation des AF - Suivi des AF par une base de données - Evaluation externe des AF	Elevé	X	X								
R4-A3 : Mettre en place un plan de financement des audiences foraines	MJ / CSM	MINPLAN / MINBUDG / MINFIN	PNUD / Cordaid	- Amélioration de la situation économique - Existence d'une planification provinciale - Evaluation des AF	- Etude approfondie sur les coûts, les mécanismes de financement et la durabilité des AF - Elaboration d'un projet de plan de financement des AF avec PTF - Conférence des bailleurs des AF - Evaluation de la mise en œuvre du plan de financement	Moyen			X	X	X	X	X	X	X	X
Axe 2 – Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire																
Résultat 5 - La gestion du budget du pouvoir judiciaire est améliorée																
R5-A1 : Effectuer un plaidoyer du MJ et du CSM pour l'augmentation du budget de la justice	MJ (DAF) / CSM (cellule budget et finances)	Président de la République / Primature / MINFIN / MINBUDG / MINPLAN/GTJDH			- Réaliser une étude approfondie sur le financement du secteur de la justice (besoins, engagements internationaux, situation actuelle, conséquences) - Formuler des propositions concrètes sur le financement du secteur de la justice - Organiser une conférence internationale sur le financement de la réforme de la justice	Elevé	X	X								

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018	2019	2020	2021	2022										
							S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2					
					- Augmentation progressive de la part de la Justice dans le budget de l'Etat																
R5-A2 : Améliorer la gestion du budget (MJ et CSM)	MJ (DAF) / CSM (cellule budget et finances) /GTJDH	MINBUDG / MINFIN/GTJDH			- Appuyer les chefs de juridictions et d'offices dans l'élaboration des prévisions budgétaires annuelles et appuyer les CA et les Cm dans la consolidation des budgets - Centraliser et consolider les prévisions budgétaires des provinces - Harmoniser le budget du pouvoir judiciaire avec celui du Ministère de la Justice - Adopter le projet du Budget du pouvoir judiciaire - Soumettre le projet de Budget du pouvoir judiciaire au Gouvernement pour son inscription au budget global de l'Etat - Participer aux conférences budgétaires organisées par le Ministère du Budget	Elevé															
Résultat 6 - L'organisation, le fonctionnement et les méthodes de travail du CSM sont renforcés																					
R6-A1 : Initier une réflexion sur la composition et le fonctionnement du CSM	CSM	MJ / Parlement / MINFPUB / CPRDC / GTJDH	PNUD	- Obtenir la nomination du cadre existant	- Mise en place d'une étude - Atelier de réflexion - Rédaction du texte par CPRDC	Moyen														X	X
R6-A2 : Renforcer et former le personnel administratif du Secrétariat Permanent du CSM	CSM	MINFIN / MINPLAN / MINFPUB /GTJDH	PNUD		Audit institutionnel et organisationnel du CSM - Définition plan de renforcement des capacités (institutionnelles, organisationnelles et personnelles) des magistrats inspecteurs ; - Mise en œuvre du plan et suivi - Evaluation	Elevé														X	X
R6-A2 : Renforcer et former le personnel administratif du Secrétariat Permanent du CSM	CSM	MINFIN / MINPLAN / MINFPUB /GTJDH	PNUD		- Former les magistrats à la gestion financière - Publier les rapports financiers et d'audit interne ou externe des institutions juridictionnelles et du CSM - Création d'un service d'audit financier interne au sein du secrétariat permanent du CSM	Elevé														X	X
R6-A2 : Renforcer et former le personnel administratif du Secrétariat Permanent du	CSM	MINFIN / MINPLAN / MINFPUB /GTJDH	PNUD		- Former les portes paroles des magistrats à communiquer - Créer un site Web pour le CSM et des sites pour les juridictions et offices de parquet	Elevé														X	X

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
CSM					- Créer des groupes mail - Collecter et publier les circulaires et instructions de service											
R6-A2 : Renforcer et former le personnel administratif du Secrétariat Permanent du CSM	CSM	MINFIN / MINPLAN / MINFPUB / GTJDH	PNUD		- Actualiser et mettre à jour un ROOI cadre des CA, des TGI et des Tripaix - Appuyer les CA dans l'élaboration des ROI - Accompagner la mise en œuvre des ROI (réunions, inspections, statistique, budget) - Doter les juridictions et offices des outils de management disponibles	Elevé			X	X						
R6-A3 : Organiser les réunions ordinaires de l'Assemblée Générale du CSM	CSM	Ministère du budget/ GTJDH	PNUD		- Organisation des AG du CSM	Elevé			X	X	X	X	X	X	X	X
R6-A4 : Publier les résolutions et les recommandations de l'Assemblée Générale annuelle du CSM au Journal Officiel de la RDC	CSM / SDE	CSM/GTJDH/J.O.	PNUD	Etude du cadre juridique pour couper court à la spéculation	- Publier les rapports consolidés du CSM (2008-2017)	Elevé					X	X	X	X	X	X
R6-A5 : Mettre en place un Cadre de Concertation entre le CSM et le MJ	CSM / GTJDH / SG MJ		PNUD		- Définir le cadre de concertation entre le Bureau. CSM et MIN JUST. - Signature du protocole Président CSM et le MJ - Tenir la première réunion	Elevé	X	X								
R6-A6 : Organiser des réunions périodiques du Cadre de Concertation, dont le Secrétariat est assuré par le GTJDH	CSM / GTJDH / SG MJ		PNUD	Mise en place du cadre de concertation	- Animation des réunions	Moyen		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Résultat 7 - Le CSM assure une gestion plus efficace et transparente de la carrière des magistrats

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018	2019	2020	2021	2022				
							S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2	
R7-A1 : Organiser des concours « ad hoc » de recrutement des magistrats en prenant en considération le principe de la discrimination positive pour promouvoir la parité femmes-hommes	CSM / MJ (SG MJ)	GTJDH / INAFORJ / MINBUDG / MINFIN		- Redéfinir la carte judiciaire R12-A1	- Evaluation des besoins en nombre des magistrats à recruter - Organisation concours de recrutement - Augmentation du budget de la Justice	Elevé				X	X				
R7-A2 : Mettre en place une Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences (GEPEC) des Magistrats en coordination avec le MJ	CSM	MJ / INAFORJ / GTJDH		- Mettre la banque de données des magistrats à jour prévu R7-A3 - Renforcement des capacités prévu R6-A2	- Assurer le recyclage des magistrats (R13) - Etablir le tableau d'avancement en grade des magistrats - Etablir le tableau de la mise à la retraite et le mettre à la disposition des magistrats - Affecter les magistrats en fonction des besoins et de leur domaine de spécialisation	Moyen				X	X	X	X	X	X
R7-A3 : Optimiser le suivi de la carrière des magistrats	CSM	GTJDH			- Mise en place d'une base de données avec les dossiers de tous les magistrats (Identité, formation, carrière, discipline, évaluation) - Mettre les dossiers des magistrats à jour	Elevé			X	X					
R7-A4 : Instaurer un système d'échelon au sein des grades de la Magistrature dans le cadre de la révision du statut des magistrats	CSM (cellule carrière) / MJ	MINFIN / MINBUDG / Parlement/GTJDH		Révision de la loi organique portant statut des magistrats	- Mise en place d'une étude - Atelier de réflexion - Rédaction texte (CSM et MJ) - Promulgation - Publication	Elevé						X	X		
R7-A5 : Actualiser le bulletin de signalement des magistrats afin de préciser les critères d'évaluation des magistrats et adoption du nouveau format sur proposition du CSM	CSM / IGSJP	GTJDH		- Existence de la base de données des dossiers des magistrats R7-A3	- Etude technique - Validation par AG CSM - Test pilote du nouveau système d'évaluation - Mise à l'échelle - Intégration dans la BD RH CSM	Moyen						X	X		

Résultat 8 - La redevabilité des magistrats est améliorée dans le respect de leurs droits et de l'indépendance du pouvoir judiciaire

R8-A1 : Appuyer le fonctionnement des	CSM (cellule disciplinaire) /	MINBUDG / MINFIN	PNUD	- Obtenir des budgets	- Définition d'une planification province pilote - Mettre à jour et assurer la diffusion du Guide	Moyen			X	X	X	X	X	X	X	X
---------------------------------------	-------------------------------	------------------	------	-----------------------	--	-------	--	--	---	---	---	---	---	---	---	---

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
Chambres disciplinaires	Chambres disciplinaires / CSM (Cellule budget)			complémentaires et leur exécution - Procéder à l'évaluation du fonctionnement (R8-A2)	pratique de procédure disciplinaire des magistrats - Définition d'un budget - Mise en place du plan											
R8-A2 : Evaluer le fonctionnement des Chambres disciplinaires	CSM (cellule disciplinaire) / Chambres disciplinaires		PNUD		- Evaluation externe - Atelier - Publication	Elevé	X	X								
R8-A3 : Publier les décisions des Chambres disciplinaires	CSM (cellule disciplinaire)	MINFIN	PNUD	- Appui au fonctionnement des chambres disciplinaires (R8-A1)	- Collecte des décisions - Traitement des décisions - Publication	Bas					X	X	X	X	X	X
R8-A4 : Améliorer la fonctionnalité de l'Inspectorat Général des services judiciaires et pénitentiaires	MJ / IGSJP	MINBUDG / MINFIN	PNUD		- Audit institutionnel et organisationnel - Définition plan de renforcement des capacités (institutionnelles, organisationnelles et personnelles) des magistrats inspecteurs ; - Mise en œuvre du plan et suivi - Evaluation	Elevé			X	X	X	X	X	X	X	X
R8-A5 : Réaliser et valider une évaluation du contentieux de la prise à partie	CSM	Cour de cassation	PNUD	- Constituer une Base des données des décisions de prise à partie	- Définition des TdR - Etude juridique et audit organisationnel - Ateliers de réflexion et de validation - Elaboration d'un projet de loi - Adoption et promulgation de la loi - Diffusion de la loi	Elevé									X	X

Axe 3 - Garantir la performance du ministère de la Justice et Droits humains

Résultat 9 - La politique publique de la justice est axée sur les résultats

R9-A1 : Finaliser et opérationnaliser le cadre organique du MJ	MJ (SG)	MINFPUB (CMRAP) / MINBUDG	Cordaid / PNUD		- Actualiser le projet de cadre organique - Soumettre le projet d'arrêté et le projet de cadre organique au MINFPUB - Signature de l'arrêté portant cadre organique	Elevé	X	X	X							
--	---------	---------------------------	----------------	--	---	-------	---	---	---	--	--	--	--	--	--	--

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
R9-A1 : Renforcer les capacités des directions génératrices des recettes (cultes et associations, chancellerie et garde des sceaux et censure)	MJ	MIN FPUB/MIN BUDG/MIN FIN		- acte juridique de création du guichet unique	Former les agents aux nouvelles pratiques de GAR, bancarisation des frais pour tous les services rendus, instauration des primes de rétrocession, installation d'un guichet unique	Elevé										
R9-A1 : Finaliser et opérationnaliser le cadre organique du MJ	MJ (SG)	MINFPUB (CMRAP) / MINBUDG	Cordaid / PNUD		- Recruter de nouveaux agents en application du cadre organique - Renforcer les capacités des nouveaux agents	Moyen		X	X	X						
R9-A2 : Renforcer les capacités de la DAF	MJ (SG)	MINFIN (COREF) / MINFPUB (CMRAP) / MINBUDG	Cordaid / PNUD	- Mise en place du nouveau cadre organique	- Mener des actions de plaidoyer auprès du MINFPUB et du MINFIN (COREF) pour que le MJ figure sur la liste des priorités dans la réforme de l'Administration publique	Elevé		X	X							
R9-A2 : Renforcer les capacités de la DAF	MJ (SG)	Président de la République / Primature / MINFIN (COREF) / MINFPUB (CMRAP) / MINBUDG	Cordaid / PNUD	- Décision du Ministère de la Fonction publique - Publication des du concours seconde vague	- Nommer le personnel de la DAF - Former le personnel de la DAF	Moyen		X	X							
R9-A3 : Renforcer les capacités de la DEP	MJ (SG)	MINPLAN / MINFIN (COREF) / MINFPUB (CMRAP) / MINBUDG	Cordaid / PNUD	- Mise en place du nouveau cadre organique - Dérogation du COREF pour nomination énarques à la DEP	- Affecter quelques énarques et jeunes professionnels du Ministère de la Justice à la DEP - Renforcer les capacités des agents de la DEP - Organiser le coaching des énarques affectés à la DEP par leurs collègues plus anciens	Elevé		X	X							
R9-A3 : Renforcer les capacités de la DEP	MJ (SG)	Président de la République / Primature / MINFIN (COREF) / MINFPUB (CMRAP) / MINPLAN	Cordaid / PNUD	- Décision du Ministère de la Fonction publique	- Organiser le concours de recrutement de la DEP - Nommer le personnel de la DEP	Moyen		X	X							
R9-A4 : Mettre en place un schéma directeur de développement des statistiques judiciaires	MJ (SG) / CSM	INS / MINPLAN	Cordaid / PNUD		- Audit organisationnel et institutionnel des systèmes d'information du MJ - Mise en place d'un processus de collecte de données - Définir un plan de renforcement des capacités du service statistique (traitement/analyse/publication) - Mise en œuvre du plan de renforcement des	Elevé	X	X	X							

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
					capacités à titre pilote											
R9-A4 : Mettre en place un schéma directeur de développement des statistiques judiciaires	CSM		Cordaid / PNUD		- Collecter, traiter et publier les statistiques judiciaires - Collecter, traiter et publier les statistiques disciplinaires - Collecter, traiter et publier les rapports de la performance judiciaire des magistrats, des cours, des tribunaux et parquets	Elevé										
R9-A5 : Consolider le processus d'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire	MJ (SG, Direction Nouvelles technologies de l'information) / CSM	CSM/ MININT / PNC / MINPLAN	Cordaid / PNUD		- Etats des lieux de l'informatisation du pouvoir judiciaire - Elaboration d'un projet pilote d'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire - Validation du projet pilote d'informatisation de la chaîne pénale - Mise en œuvre du projet - Evaluation de la mise en œuvre du projet - Mise en échelle	Bas					X	X	X	X	X	X
R9-A6 : Développer un projet pilote d'informatisation de la chaîne pénale		Voir ligne précédente	Cordaid / PNUD			Bas									X	X
Résultat 10 - La politique pénitentiaire est adaptée aux standards internationaux																
R10-A1 : Réorganiser la structure de l'administration pénitentiaire	MJ (SG, Direction administration pénitentiaire)	Primature / MINFONCTIONPUB	Cordaid / MONUSCO	- Adoption du nouveau cadre organique (voy. R9-A1) - Amélioration de la situation économique	- Rédiger un projet de décret portant cadre organique de l'administration pénitentiaire - Signer et publier le décret	Elevé	X	X								
R10-A2 : Professionnaliser les ressources humaines	MJ / INAFORJ		Cordaid / MONUSCO	- Amélioration de la situation politique	- Recensement des agents pénitentiaires - Recruter de nouveaux agents pénitentiaires (greffiers et surveillants) - Former et mécaniser les nouveaux agents	Elevé			X	X						
R10-A2 : Professionnaliser les ressources humaines	MJ / INAFORJ		Cordaid / MONUSCO	- Mise en place de l'INAFORJ - Recrutement de personnel	- Adopter les curricula de formation et élaborer les manuels de formation - Recruter les formateurs - Etablir une banque de données de formateurs qui ont	Moyen					X	X	X	X	X	X

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
					déjà fait leurs preuves - Organiser les sessions de formation											
Résultat 11 - Le droit positif est compilé, actualisé et diffusé																
R11-A1 : Moderniser, compiler et diffuser le droit positif	MJ (CPRDC) / CSM / SDE				- Evaluation de l'état de mise en œuvre du PLN - Mise à jour du PNL - Mis en œuvre du PNL	Moyen	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
R11-A1 : Moderniser, compiler et diffuser le droit positif	CSM / SDE / CJS / HCM				- Relancer le site internet du Ministère de la justice et le mettre en réseau - Numériser toutes les éditions du JORDC et les publier sur le site de MJ - Numériser toutes les éditions du Bulletin des arrêts de la CSJ et du bulletin de la HCM et les publier sur le site du MJ - Publier les codes actualisés sur le ministère du MJ	Moyen					X	X	X	X	X	X
R11-A2 : Compiler la jurisprudence	SDE	Cours et tribunaux			- Sélection des jugements et arrêts - Rédaction des sommaires des jugements et arrêts - Edition des recueils des jugements et arrêts - Diffusion des jugements et arrêts	Moyen					X	X	X	X	X	X
Résultat 12 - Les infrastructures et les équipements du système judiciaire et pénitentiaire sont développés, réhabilités et modernisés sur tout le territoire national																
R12-A1 : Réviser la carte judiciaire	MJ (DEP, Service statistiques judiciaires, Service suivi activités judiciaires)	CSM			- Réaliser un audit sur les infrastructures et les besoins du secteur de la Justice par ressort - Elaborer un projet de carte judiciaire tenant compte de l'audit - Valider la carte judiciaire actualisée	Elevé	X	X								
R12-A2 : Recouvrer le patrimoine immobilier de la justice	MJ (SG)	MININFRA		Situation politique favorable	- Dresser l'état des lieux du patrimoine du MJ et sécuriser juridiquement l'existant - Identifier le patrimoine du MJ spolié - Engager des actions en justice à l'encontre des auteurs de spoliation du patrimoine de la justice - Consolider les droits du MJ par l'obtention des titres de propriété nécessaires	Moyen					X	X	X	X	X	X
R12-A3 : Harmoniser la carte pénitentiaire avec la carte judiciaire révisée	MJ (Direction des services pénitentiaires)	CSM		- A réaliser en synergie avec R12-A1	- actualisation de la carte pénitentiaire existante	Elevé		X	X							

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
R12-A4 : Elaborer et mettre en œuvre un programme décennal de développement et de réhabilitation et des infrastructures judiciaires et pénitentiaires	MJ (SG, conseiller du ministre en matière d'infrastructures, Direction Budget et Finances)	CSM / MININFRA / MINBUDG / MINFIN / MINPLAN		- Réalisation de la carte judiciaire et pénitentiaire - Audit des infrastructures judiciaires et pénitentiaires existantes et manquantes	- Définir un plan décennal de réhabilitation et de construction - Mettre en œuvre le plan - Evaluer la mise en œuvre du plan de développement des infrastructures	Moyen			X	X	X	X	X	X	X	X

Résultat 13 - Les capacités des acteurs de la justice sont renforcées grâce à une offre de formation initiale et continue adaptée à leurs besoins

R13-A1 : Accompagner la mise en place de l'INAFORJ	MJ (Secrétaire général), INAFORJ, CSJ	MINPLAN (observatoire pour le développement durable), autres ministères désireux de former des OPJ	AFD / Cordaid / UNICEF / RCN	- Capitalisation des interventions antérieures dans les domaines de la formation des acteurs judiciaires (formation continue)	- Définition plan de renforcement des capacités (institutionnelles, organisationnelles et personnelles) des magistrats inspecteurs ; - Mise en œuvre du plan et suivi - Evaluation	Elevé	X	X								
R13-A2 : Réaliser la cartographie des formations actuelles	CSM (Cellule Formation), MJ, EFRPJ, INAFORJ, GTJDH, GTJDH provinciaux, SDE	OSC, Ministères demandeurs	AFD / Cordaid / UNICEF / RCN		- Réaliser une cartographie et une évaluation des formations réalisées dans le secteur sur les dernières années	Elevé			X	X						
R13-A3 : Mettre en cohérence des référentiels métiers	MJ, CSM, INAFORJ	Les universités publiques et privées	AFD / Cordaid / UNICEF / RCN	- Avoir une cartographie de l'existant R13-A2	- Définir les référentiel métiers pour toutes les catégories de professionnel prioritaires (magistrat, greffier, agent pénitentiaire) à former au sein de l'INAFORJ - Définir les référentiels compétences et les référentiels pédagogiques pour chacune des catégories - Définir les référentiels d'évaluation	Moyen					X	X	X	X	X	X
R13-A4 : Elaborer et mettre en œuvre un système de management de la qualité	Ministère de la justice, INAFORJ	CSM	AFD / Cordaid / UNICEF / RCN	- Recrutement d'un personnel compétent et expérimenté	- Doter l'INAFORJ d'un plan stratégique, des manuels de procédures administrative et financière,	Elevé			X	X						
R13-A5 : Formation des	Barreau nation,	MJ / CSM / INAFORJ	AFD /	Mise en place	- Partenariat entre barreaux et INOFORJ	Moyen							X	X		

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
avocats et des défenseurs judiciaires	Barreaux provinciaux, Corps des défenseurs judiciaires		Cordaid / UNICEF / RCN	effective de l'INAFORJ	- Définition du référentiel métiers des avocats - Définition d'un référentiel compétence, d'un référentiel pédagogique et d'un référentiel d'évaluation harmonisé pour la formation des avocats et des défenseurs judiciaires											
Axe 4 - Garantir une justice fondée sur le respect de la dignité humaine																
Résultat 14 - La lutte contre l'impunité et la corruption est renforcée																
R14-A1 : Mettre en conformité le cadre légal de la justice pénale avec la Constitution et les engagements internationaux de l'Etat	CPRDC / CEDJ / SDE / CTCLI / MDH / GTJDH	OSCEP / MINFIN / MINFPUBL / MINAFET / Parlement / OSC / Secteur privée	PNUD / BCNUDH / TRIAL / RCN J&D / MONUSCO / ESSOR / UNODC	- Publication dans les JO des conventions	- Etat des lieux de la législation et de la mise en conformité - Atelier de réflexion - Rédaction et Plaidoyer - Promulgation - Publication - Vulgarisation,	Elevée			X	X	X	X				
R14-A1 : Mettre en conformité le cadre légal de la justice pénale avec la Constitution et les engagements internationaux de l'Etat	CPRDC / CEDJ / SDE / CTCLI / MDH / GTJDH/	MININT / PARLEMENT / MINIDEF / DMIAP / PRESIDENCE	PNUD / BCNUDH / TRIAL / RCN J&D / MONUSCO / ESSOR / UNODC		- Etude sur le statut judiciaire des personnels de service de renseignement et de sécurité - Etat des lieux de la législation et de la mise en conformité - Atelier de réflexion - Rédaction, Plaidoyer - Promulgation - Publication - Vulgarisation	Elevé			X	X	X	X				
R14-A2 : Développer la coopération judiciaire internationale en matière pénale	CPRDC / CEDJ / Parlement / MJ (CTCLI) / GTJDH / PGR / Audit Gen-Militaire/	MDH / MINGENRE /Mec-Nat-Suiv Accord Addis / MINAFET / CSM / PARLEMENT	PNUD / BCNUDH / TRIAL / RCN J&D / MONUSCO / ESSOR / UNODC		- Faire une collecte de tous les accords de coopération judiciaire existant - Audit des accords et stratégie d'amélioration - Organisation d'un plaidoyer - Projet de loi - loi d'autorisation parlement - Ratification diffusion des traités et lois	Moyen							X	X	X	X
R14-A3 : Elaborer et appliquer une stratégie nationale de poursuite des crimes internationaux	PGR / Auditorat Général / MJ	MINDEF / MININT / CTLCI / Police OPJ et ELVS / Interpol	PNUD / BCNUDH / TRIAL / RCN J&D / MONUSCO		- Adapter la cartographie des crimes internationaux - Définir une stratégie de poursuites - Diffuser la stratégie auprès des acteurs - Poursuite des dossiers prioritaires	Elevé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
consolider la Stratégie nationale de lutte contre la corruption		de lutte contre la corruption en RDC et les OSC	BCNUDH / TRIAL / RCN J&D / MONUSCO / ESSOR / UNODC		lutte contre la corruption - Appuyer la mise en œuvre de la stratégie,											
R14-A9 : Accélérer le processus d'adoption de la loi anti-corruption	CSM / MJ / CPRDC / CTLCI / SDE	ONUDC / OSC	PNUD / BCNUDH / TRIAL / RCN J&D / MONUSCO / ESSOR / UNODC	- Fin de l'exercice de l'autoévaluation de la législation existante (Voy. R14-A11)	- Etude pour Etat des lieux - Atelier de réflexion - Rédaction - Promulgation - Publication et vulgarisation	Moyen			X	X	X	X				
R14-A10 : Assurer la coordination et l'harmonisation des activités et le renforcement des institutions œuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption	MJ / CTLCI / SDE	CSM / CPRDC	PNUD / BCNUDH / TRIAL / RCN J&D / MONUSCO / ESSOR / UNODC		- Mise en place d'un cadre de coordination	Moyen					X	X	X	X	X	
R14-A11 : Finalisation du processus d'auto-évaluation de l'état de la mise en œuvre des obligations découlant de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption	MNJ / CTLCI	ONUDC / MINAFET / OSCEP / CENAREF / BCCBFT	PNUD / BCNUDH / TRIAL / RCN J&D / MONUSCO / ESSOR / UNODC		- Finalisation du processus - Application des recommandations	Elevé	X	X								
Résultat 15 - La protection des droits humains est renforcée																

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
R15-A1 : Renforcer le cadre juridique de la protection des droits de l'homme	SG MDH / CNDH / CPRDC / SDE /	MJ / GTJDH / OSC / Parlement / CSM /	BCNUDH / ASF / Cordaid / Monusco / TRIAL / ABA		- Etat des lieux de la législation et des institutions et proposition de mise en conformité - Atelier de réflexion participatif - Rédaction de projets de loi - Adoption - Promulgation - Publication - Vulgarisation	Elevé				X	X	X	X			
R15-A2 : Renforcer le cadre institutionnel de protection des droits de l'homme	SG MDH / CNDH /	MJ /MDH/ GTJDH / Société civile / CSM / Primature / MININT / MINDEF /	BCNUDH / ASF / Cordaid / Monusco / TRIAL / ABA	- Révision du cadre légal	- Etat des lieux du cadre institutionnel de DH - Plan de renforcement des capacités (institutionnel / organisationnel / individuel)	Moyen			X	X	X	X	X	X	X	X
R15-A3 : Rendre opérationnels les mécanismes conventionnels de prévention des violations des droits humains	SG MDH / CNDH /	MJ (DSP) / GTJDH / OSC / CSM / PNC / ANR / FARDC / MININT	BCNUDH / ASF / Cordaid / Monusco / TRIAL / ABA		- Réflexion sur les modalités de mise en place du "Mécanisme national de prévention"	Elevé			X	X						
R15-A4 : Renforcer la vulgarisation des droits humains	SG MDH / CNDH /	MJ (DSP) / GTJDH / Société civile / CSM / MININT / ANR / Médias / MINFFE / MINAS /	BCNUDH / ASF / Cordaid / Monusco / TRIAL / ABA		- Définition d'une stratégie de vulgarisation - Définition des outils de vulgarisation - Traduction, publication et diffusion du Vade Mecum - Mise en œuvre	Elevé		X	X	X	X	X	X	X	X	X
R15-A4 : Renforcer la vulgarisation des droits humains	SG MDH / CNDH / MINEPS / MINEP / MINESU		BCNUDH / ASF / Cordaid / Monusco / TRIAL / ABA		- Intégration des modules de DH dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur	Elevé		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Résultat 16 - La protection de l'enfant est renforcée

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
R16-A1 : Renforcer le cadre juridique de la protection de l'enfant	MJ (DPEVAJ) / CPRDC	MFFE / MINAFET /Parlement	UNICEF	Analyser les raisons de la non-ratification de ces 4 instruments internationaux	Engagements internationaux - Définition des instruments prioritaires - Organisation d'un plaidoyer - Projet de loi - loi d'autorisation parlement - Ratification	Elevé			X	X						
R16-A1 : Renforcer le cadre juridique de la protection de l'enfant	MJ (DPEVAJ) / CPRDC / SDE	MFFE / MINAS / Primature / Parlement	UNICEF		Révision LPE - Identification des dispositions à réviser et des textes d'application à prendre - Rédaction des textes - Promulgation - Publication	Elevé			X	X						
R16-A1 : Renforcer le cadre juridique de la protection de l'enfant	MJ (DPEVAJ) / Cellule de LCC et LCI /	MAE /Parlement	UNICEF	- Synergie avec résultat 16 - compilation et évaluation des accords judiciaires existants	Accord de coopération judiciaire - Identification des accords prioritaires - Organisation d'un plaidoyer - Projet de loi - loi d'autorisation parlement - Ratification	Moyen									X	X
R16-A1 : Renforcer le cadre juridique de la protection de l'enfant	MJ (DPEVAJ) / SDE	MFFE / MINAS/ PRIMATURE	UNICEF	- Dynamisme du Ministère lead	Mise en place du CNE, des Comités provinciaux et du Parlement des enfants - Mise en place du cadre juridique - Evaluation des structures	Elevé			X	X	X	X	X	X	X	X
R16-A2 : Améliorer le cadre institutionnel de la protection de l'enfant	MJ (DPEVAJ)	Mtravail / MFFE / MINAS / Mmines / MINDEF /	UNICEF	- Dynamisme du Ministère lead et réviser l'arrêté ministériel ou interministériel instituant ledit comité	Réactivation du Comité national de lutte contre les pires formes de travail - Etat des lieux	Moyen									X	X
R16-A3 : Améliorer la protection judiciaire des enfants en conflit avec la loi	MJ (DPEVAJ) / CSM /	MINBUDG / MINFIN / Parlement	UNICEF	- Evaluation de l'effectivité des processus d'installation des TPE	Opérationnalisation de la carte judiciaire - Installation d'au moins 1 TPE par province * Définition zones prioritaires * Affectation de magistrats * Formation	Elevé			X	X	X	X	X	X	X	X
R16-A3 : Améliorer la protection judiciaire des	MJ (DPEVAJ)	MFFE / MINAS	UNICEF	Signature de l'arrêté	Comité de médiation là où existe un TPE - Désignation des membres	Elevé			X	X	X	X	X	X	X	X

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018		2019		2020		2021		2022	
							S1	S2								
enfants en conflit avec la loi				interministériel	- Formation des membres											
R16-A3 : Améliorer la protection judiciaire des enfants en conflit avec la loi	CSM / MJ (DPEVAJ) / MJ (Cellule NTIC)	MINAS	UNICEF	Audit des BD et Appropriation de l'Etat dans le processus de mise en œuvre et de gestion des BD	Amélioration des bases de données - Audit des BD - Formation des animateurs - Définition des procédures de collecte, de traitement, d'analyse et de diffusion de données - transfert d'expertise et d'équipement	Elevé	X	X	X	X	X	X	X	X	X	X
R16-A3 : Améliorer la protection judiciaire des enfants en conflit avec la loi	CSM / MJ (DEPEVAJ/Pénitentiaire)	MINAS / MFFE	UNICEF	Décret sur les EGEE	- Définition des EGEE pilotes - mise en place des EGEE pilote	Moyen									X	X
R16-A4 : Assurer la protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels	MJ (DPEVAJ) / CSM / Barreau	MINBUD / MINFIN / MININT / MINAS / Primature/ Parlement	UNICEF	Existence d'une DAF / Loi de protection sur les victimes et les témoins / opérationnalisation des comités de médiation / révision de la LPE	- Définition des processus et procédures de gestion des fonds - Mise en place d'une institution - Coordination des acteurs de prises en charge	Elevé									X	X
R16-A5 : Améliorer la prise en charge des enfants dans les structures d'accueil	MJ (DPEVAJ)	MINAS / PRIMATURE	UNICEF	Renforcement des EGEE / Renforcement des DIVAS	- Définition du mandat, organisation et composition de la structure d'inspection - Renforcement de capacités des institutions - Définition d'un registre national des structures - Vulgarisation des normes et standards	Moyen		X	X	X	X					
Résultat 17 - Les droits des personnes détenues sont garantis																
R17-A1 : Créer un comité de suivi permanent de la détention préventive (entre la DGAP) et les parquets au niveau central et provincial	MJ (DSP) / PGR / CSM (AG) / MDH	CNDH	PNUD / MONUSCO / RCN / Cicr		- Définition des termes de référence - Elaboration des processus et procédure - Mise en place des comités de suivi - Suivi des recommandations	Elevé		X	X	X	X	X	X	X	X	X

Activités	Institutions nationales responsables	Institutions nationales partenaires	PTF impliqués	Conditions préalables	Stratégie 2018-2022	Niveau de priorité	2018	2019	2020	2021	2022					
							S1	S2	S1	S2	S1	S2	S1	S2		
R17-A1 : Créer un comité de suivi permanent de la détention préventive (entre la DGAP) et les parquets au niveau central et provincial	MJ (DSP) / PGR / CSM (AG) / IGSPJ	CNDH	PNUD / MONUSCO / RCN / Cicr	Coordination avec R15-A3	- Tenue des missions d'inspection spécifique sur les lieux de détention	Elevé		X	X	X	X	X	X	X	X	X
R17-A2 : Organiser une aide judiciaire systématique et continue en matière de détention préventive	MJ (DSP) / CSM / IGSPJ / DPEVAJ / Tribunaux	Barreaux / CJ	PNUD / MONUSCO / RCN / Cicr	- Mis en place d'un fond d'assistance judiciaire	- Proposer une assistance judiciaire systématique sur la régularité de la détention	Moyen		X	X	X	X	X	X	X	X	X
R17-A3 : Planifier et organiser les audiences foraines ordinaires en matière de détention préventive au sein de tous les EP	MJ (DSP) / CSM / IGSPJ / DPEVAJ / Tribunaux		PNUD / MONUSCO / RCN / Cicr	- Existence des comités de suivi	- Planification des AF au niveau des comités de suivi	Elevé		X	X	X	X	X	X	X	X	X
R17-A4 : Renforcer le dispositif relatif à la libération conditionnelle	MJ (DSP) / CSM / IGSPJ / DPEVAJ / PARQUETS	MDH / CNDH / OSC	PNUD / MONUSCO / RCN / Cicr		- Mise en place des commissions de LC dans chaque EP - Convocation mensuelle de la commission de LC - Vulgarisation auprès des détenus	Elevé		X	X							
R17-A5 : Elaborer le programme « santé en détention »	MJ(DSP) / MINSP	Ordre des médecins / CNDH / OSC	PNUD / MONUSCO / RCN / Cicr	- Révision du cadre de la DSP et création d'un service de santé	- Assurer la ration des détenus	Elevé				X	X	X				
R17-A6 : Elaborer le programme « Nutrition en détention »	MJ (DSP) / MINSP	Ordre des médecins / CNDH / OSC	PNUD / MONUSCO / RCN / Cicr	- Révision du cadre de la DSP et création d'un service de santé	- Etude de faisabilité d'un programme nutrition en détention	Elevé				X	X	X				
R17-A7 : Elaborer une politique nationale de réinsertion sociale et professionnelle des personnes détenues	MJ (DSP) / MINTPS / MINETP / SERVICE NATIONAL	INPP / CNDH / OSC	PNUD / MONUSCO / RCN / Cicr	- Diminution du taux d'occupation	- Etude de faisabilité d'un projet pilote de réinsertion dans la prison de Luzumu	Moyen									X	X

Matrice des indicateurs

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
Objectif global - Etat de droit									
OG1		Mo Ibrahim - Etat de Droit	36.4 / 100 (2015)	Indice	Etablir la cible finale	Site Internet	Annuelle	GTJDH	GTJDH
OG2		Mo Ibrahim - Droits de l'Homme	33.1 / 100 (2015)	Indice	Etablir la cible finale	Site Internet	Annuelle	GTJDH	GTJDH
OG3		Mo Ibrahim - Indépendance judiciaire	37.5 / 100 (2015)	Indice	Etablir la cible finale	Site Internet	Annuelle	GTJDH	GTJDH
OG4		Mo Ibrahim - Convention DH	66.7 / 100 (2015)	Indice	Etablir la cible finale	Site Internet	Annuelle	GTJDH	GTJDH
OG5		Mo Ibrahim - Loi sur les violences contre les femmes	50.0 / 100 (2015)	Indice	Etablir la cible finale	Site Internet	Annuelle	GTJDH	GTJDH
OG6		WGI - Etat de Droit	3 / 100	Rang de percentile	Etablir la cible finale	Site Internet	Annuelle	GTJDH	GTJDH
Axe 1 - Garantir l'accès au droit et une justice de qualité pour tous									
A1-1		Budget alloué au fonds d'aide judiciaire	0	\$?	Loi des finances	Annuelle	DAF	SG MJ/GTJDH
A1-2		Taux d'exécution budgétaire du fond d'aide judiciaire	0	%	100%	- Loi de reddition des comptes - Rapports de la Cour des comptes	Annuelle	DAF	SG MJ/GTJDH
Résultat 1 - L'aide judiciaire pour les plus démunis et les personnes en situation de vulnérabilité est effective									
R1-1		Taux de perception sur l'accès à la justice des enfants et des adultes (désagrégé selon le genre)	Etablir la ligne de base	%	Etablir la cible finale	Etude de perception	Politique	GTJDH	SG MJ
R1-2		Nombre de justiciables pris en charge par le fonds d'aide judiciaire dès sa création	Etablir la ligne de base	Nbre	Etablir la cible finale	Rapport du fonds	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
R1-3		Taux de confiance de la population sur les structures d'accès au droit	Etablir la ligne de base	%	Etablir la cible finale	Etude de perception	Politique	GTJDH	SG MJ

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
R1-A1	Adopter, promulguer et publier la loi sur l'Aide juridique et adopter les textes réglementaires d'application	Loi sur l'AJ publiée	0	%	0	JORDC	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
R1-A2	Mettre en place un fonds d'aide judiciaire	Existence d'une étude sur le fond d'aide judiciaire	0	%	0	Loi des finances	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
R1-A3	Installer une Commission de facilitation de l'exécution des décisions de justice dans chaque greffe de juridiction	Nombre de commission existantes	0	Nbre	10	Rapport des juridictions/Rapport du GTJDH	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
R1-A5	Mettre en place un dispositif de sensibilisation et d'information des justiciables sur les modalités du recours en justice	Nombre de bureaux d'accueil installés	0	Nbre	10	Rapport des juridictions/Rapport du GTJDH	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
R1-A6	Réformer le dispositif légal applicable aux interventions en justice des OSC	Existence de l'expertise	0	%	0	Rapport GTJDH/JORDC	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
Résultat 2 - Les enfants en conflit avec la loi, les enfants victimes et témoins et les enfants en danger bénéficient en priorité d'une aide judiciaire effective et de qualité									
R2-1		Proportion d'enfants parmi les bénéficiaires de l'aide judiciaire (données désagrégées)	Etablir la ligne de base	Nbre	Etablir la cible finale	Rapport des juridictions	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
R2-2		Nombre d'avocats formés en matière de protection de l'enfant	Etablir la ligne de base	Nbre	Etablir la cible finale	Rapport de formation/Rapport du GTJDH	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
R2-A1	Elaborer et lancer un programme pilote d'AJ des enfants en conflit avec la loi et des enfants victimes et témoins (en partenariat avec les PTF pour la mise en place d'un fond commun)	Nombre de mineurs bénéficiant de l'aide judiciaire	Etablir la ligne de base	Nbre	Etablir la cible finale	Charte / Rapport du GTJDH	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
R2-A2	Mettre en place des équipes spécialisées et formées de défense pour enfants	Nombre d'avocats et défenseurs judiciaires dans les équipes de défense	Etablir la ligne de base	Nbre	Etablir la cible finale	Rapport de formation / Rapport du GTJDH	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
Résultat 3 - Le recours aux cliniques juridiques et aux MARC est soutenu par l'Etat									
R3-1		Nombre de mécanismes alternatifs de résolution de conflit opérationnels et soutenus par l'Etat	Etablir la ligne de base	Nbre	Etablir la cible finale	Rapport de la commission	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
R3-2		Nombre de cliniques juridiques mettant en œuvre une méthodologie commune d'intervention	Etablir la ligne de base	Nbre	Etablir la cible finale	Rapport de formation	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
R3-3		Existence d'une charte éthique sur le fonctionnement des cliniques juridiques	Etablir la ligne de base	Nbre	Etablir la cible finale	Charte	Annuelle	DPEVAJ	SG MJ
R3-A1	Renforcer l'enseignement de l'anthropologie du droit et des mécanismes coutumiers	Existence d'un module d'anthropologie du droit Taux d'avancement du processus d'intégration de l'anthropologie et des mécanismes coutumiers dans l'enseignement du droit	Etablir la ligne de base	%	Etablir la cible finale	Module / Rapport suivi GTJDH	Annuelle	SG MJ	SG MJ
R3-A2	Identifier et recenser les mécanismes alternatifs de règlement de conflit	Existence d'une étude	Etablir la ligne de base	%	Etablir la cible finale	Etude	Annuelle	SG MJ	SG MJ
R3-A3	Définir une stratégie de développement des mécanismes alternatifs de règlement des conflits	Existence d'une stratégie	Etablir la ligne de base	%	Etablir la cible finale	Stratégie	Annuelle	SG MJ	SG MJ
R3-A4	Diffuser les meilleures pratiques en matière de résolution alternative des conflits (dans le cadre des Comités provinciaux d'accès au droit)	Nombre de formateurs formés	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Institution MARC	Annuelle	SG MJ	SG MJ
R3-A5	Mettre en place un cadre institutionnel de la médiation et autres mécanismes de résolution des conflits	Nomination d'un cadre du Ministère comme point focal	0	%	100	Arrêté	Annuelle	SG MJ	SG MJ

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
R3-A6	Identifier et soutenir les cliniques juridiques par la définition d'outils et de règles de conduite	Existence de standard a minima de règles fonctionnement des CJ	Paquet minimum des CJ	N/A	Réalisation de l'indic.	Standard	Annuelle	SG MJ	SG MJ
Résultat 4 - La justice de proximité est renforcée									
R4-1		Nombre d'audiences foraines (co)financées annuellement par l'Etat.	0	Nombre	0	- Statistique judiciaire - Rapports des cours et tribunaux	Mensuelle	CSM	CSM
R4-A1	Renforcer les capacités des magistrats (chefs de juridictions et offices) en matière de planification, budgétisation et méthodologie des audiences foraines	Nombre de magistrats formés	0	Nombre	0	Rapport de formation	Annuelle	CSM	CSM
R4-A2	Etablir une planification des audiences foraines	Nombre de juridictions dotées de planification des AF	0	Nombre	0	Rapport des juridictions	Annuelle	CSM	CSM
R4-A3	Mettre en place un plan de financement des audiences foraines	Existence d'un plan de financement au CSM	0	%	100	Rapport de suivi du GTJDH	Annuelle	CSM	CSM
Axe 2 – Garantir l'indépendance du pouvoir judiciaire									
A2-1		% du budget de la justice dans le budget national	2,3% (2015)	%	Etablir la cible finale	Loi de finance/Loi reddition des comptes	Annuelle	DEP / DAF	SG MJ
A2-2		Nombre de magistrats / 100.000 habitants	Etablir la ligne de base	Indice	Etablir la cible finale	CSM cellule carrière	Annuelle	CSM Cellule carrière	CSM
Résultat 5 - La gestion du budget du pouvoir judiciaire est améliorée									
R5-1		% du budget du CSM par rapport au budget total de l'Etat	2	%	8	CSM cellule finance	Annuelle	CSM Cellule budget	CSM
R5-2		% du budget du MJ par rapport au budget total de l'Etat	0,5	%	2	DEP / DAF	Annuelle	DEP / DAF	SG MJ
R5-3		Taux d'exécution budgétaire CSM (pouvoir judiciaire)	74,8	%	100	CSM cellule finance	Annuelle	CSM Cellule budget	CSM
R5-4		Taux d'exécution budgétaire du MJ	123,6	%	100	DEP / DAF	Annuelle	DEP / DAF	SG MJ

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
R5-A1	Effectuer un plaidoyer du MJ et du CSM pour l'augmentation du budget de la justice	Exécution de stratégies de plaidoyer	0	%	100%	Rapport du CSM et du GTJDH	Annuelle	CSM et GTJDH	GTJDH
R5-A2	Améliorer la gestion du budget	Le manuel de procédures est revu	0	%	100%	Rapport du CSM et du GTJDH	SEMESTRIELLE	CSM et GTJDH	GTJDH
Résultat 6 - L'organisation, le fonctionnement et les méthodes de travail du CSM sont renforcés									
R6-1		Cadre juridique révisé, relatif à la composition et au fonctionnement du CSM	Constitution de 2006 / L.O. portant organisation du CSM	N/A	Réalisation de l'indic.	JO RDC	Annuelle	CSM	CSM
R6-2		Nombre du personnel administratif du Sec. Permanent du CSM à l'horizon 2019	34	Nombre	42	Payrol CSM	Annuelle	Cellule RH CSM	CSM
R6-3		Taux de mise en œuvre des recommandations publiées des AG du CSM	Etablir la ligne de base	%	50%	Compte-rendu des AG	Annuelle	CSM	CSM
R6-4		Taux de mise en œuvre des recommandations du cadre de concertation	Pas de cadre de concertation	%	50%	CR du Cadre de Concertation	Annuelle	GTJDH	GTJDH
R6-A1	Initier une réflexion sur la composition et le fonctionnement du CSM	Réalisation d'une étude sur le fonctionnement et la composition du CSM	0	%	100%	Publication étude	Annuelle	CSM	CSM
R6-A2	Renforcer et former le personnel administratif du Secrétariat Permanent du CSM	Nombre de personnel administratif formés travaillant au CSM	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	CR AG CSM	Annuelle	CSM	CSM
R6-A3	Organiser les réunions ordinaires de l'Assemblée Générale du CSM	Nombre d'AG CSM	0	Nombre	6	CR AG CSM	Annuelle	CSM	CSM
R6-A4	Publier les résolutions et les recommandations de l'Assemblée Générale annuelle du CSM au Journal Officiel de la RDC	Nombre de publication	0	Nombre	6	JO RDC	Annuelle	CSM	CSM

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
R6-A5	Mettre en place un Cadre de Concertation entre le CSM et le MJ	Mise en place du cadre de concertation	0	%	100	TdR et rapport du GTJDH	Annuelle	GTJDH	SG MJ
R6-A6	Organiser des réunions périodiques du Cadre de Concertation, dont le Secrétariat est assuré par le GTJDH	Nombre de réunions tenues par le Cadre de concertation	0	Nombre	60	PV de réunion par le GTJDH	Mensuelle	GTJDH	GTJDH
Résultat 7 - Le CSM assure une gestion plus efficace et transparente de la carrière des magistrats									
R7-1		% de femmes dans la magistrature	19%	%	30%	Payrol CSM/ Rapport GTJDH	Annuelle	Cellule RH CSM	CSM
R7-2		Existence et mise en œuvre d'un système d'évaluation actualisé	0%	%	100	CSM cellule carrière	Annuelle	CSM cellule carrière	CSM
R7-A1	Organiser des concours « ad hoc » de recrutement des magistrats en prenant en considération le principe de la discrimination positive pour promouvoir la parité femmes-hommes	Nombre de magistrats recrutés	0	Nombre	2400	Rapport de suivi du GTJDH, Rapport de l'organisation du concours	Annuelle	CSM cellule carrière	CSM/GTJDH
R7-A2	Mettre en place d'une GEPEC des Magistrats en coordination avec le MJ	Taux de mise en place d'un système de GPEEC des magistrats	0	%	100	Rapport de suivi du GTJDH/Rapport CSM	Annuelle	CSM	CSM
R7-A3	Optimiser le suivi de la carrière des magistrats	Nombre des dossiers à jour dans la BD	0	Nombre	Tous les magistrats	CSM cellule RH/ Rapport du GTJDH Rapport de suivi du GTJDH	Annuelle	CSM cellule RH	CSM
R7-A4	Instaurer un système d'échelon au sein des grades de la Magistrature dans le cadre de la révision du statut des magistrats	Existence du système d'échelon	0	%	100	Statut des magistrats	Annuelle	CSM/GTJDH	CSM/GTJDH
R7-A5	Actualiser le bulletin de signalement des magistrats afin de préciser les critères d'évaluation des magistrats et adoption du nouveau format sur proposition du CSM	Mise en place d'un nouveau système de signalement	0	%	100	Procédure "évaluation" du CSM/ Rapport du GTJDH	Annuelle	CSM	CSM/GTJDH
Résultat 8 - La redevabilité des magistrats est améliorée dans le respect de leurs droits et de l'indépendance du pouvoir judiciaire									

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
R8-1		Nombre d'affaires jugées par les chambres disciplinaires	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	CSM cellule disciplinaire	Mensuelle Annuelle	CSM cellule disciplinaire Rapport du CSM	CSM/GTJDH
R8-2		Taux des recommandations de l'IGSJP mises en œuvre lors des missions d'inspection	Etablir la ligne de base	%	Etablir la cible finale	Rapport d'évaluation	Annuelle	IGSJP	IGSJP
R8-A1	Appuyer le fonctionnement des Chambres disciplinaires	Nombre de chambres disciplinaires organisées	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	CSM cellule disciplinaire/GTJDH	Mensuelle	CSM cellule disciplinaire	CSM
R8-A2	Evaluer le fonctionnement des Chambres disciplinaires	Taux de réalisation du processus d'évaluation du fonctionnement	0	%	100	Rapport de suivi du GTJDH/Rapport d'évaluation	Annuelle	CSM cellule disciplinaire	CSM
R8-A3	Publier les décisions des Chambres disciplinaires	Nombre de décisions publiées	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Publication	Annuelle	CSM cellule disciplinaire	CSM
R8-A4	Améliorer la fonctionnalité de l'Inspectorat Général des services judiciaires et pénitentiaires	Taux de mise en œuvre d'un plan de renforcement des capacités de l'IGSJ Nombre des missions d'inspections	0	%	100	Rapport de suivi du plan de renforcement de l'IGSJ	Annuelle	IGSJP	IGSJP
R8-A5	Réaliser et valider une évaluation du contentieux de la prise à partie	Existence d'un rapport d'évaluation avec recommandation	0	%	100	Rapport d'évaluation	Annuelle	CSJ	CSJ
Axe 3 - Garantir la performance du ministère de la Justice et Droits humains									
A3-1		Taux de confiance dans le système judiciaire	29	%	40	Rapport sondage HHI	Trimestriel	GTJDH	GTJDH
A3-2		Evolution du nombre de juridiction / 100.000 habitants	290 juridictions	Nombre	Etablir la cible finale	Statistiques judiciaires	Annuelle	CSM	CSM
Résultat 9 - La politique publique de la justice est axée sur les résultats									
R9-1		Existence d'un PAP et d'un CDMT	0	%	100	DAF	Annuelle	DAF	SG MJ
R9-1		Montant des recettes générées au guichet unique de paiement	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport mensuel du guichet unique	Mensuelle	GTJDH	GTJDH
R9-2		Publication annuelle d'un annuaire statistique du secteur de la Justice	0	Nombre	3	Statistiques judiciaires	Annuelle	DEP	SG MJ
R9-A1	Finaliser et opérationnaliser le cadre organique du MJ	Existence d'un nouveau cadre organique	0	%	100	Arrêté portant nouveau cadre organique	Annuelle	SG MJ	SG MJ
R9-A1	Finaliser et opérationnaliser le cadre organique du MJ	Nombre de personnes formées au sein du guichet unique	0	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport d'activités mensuelles du guichet	Mensuelle	GTJDH	

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
						unique de paiement			
R9-A2	Renforcer les capacités de la DAF	Nombre d'agents formés au sein de la DAF	0	Nombre	37	Rapport de suivi du GTJDH/Rapport de formation	Annuelle	DAF	SG MJ
R9-A3	Renforcer les capacités de la DEP	Nombre d'agents formés au sein de la DEP	0	Nombre	11	Rapport de suivi du GTJDH/Rapport de formation	Annuelle	DEP	SG MJ
R9-A4	Mettre en place un schéma directeur de développement des statistiques judiciaires	Existence d'un schéma directeur	0	%	100	Rapports de suivi du GTJDJ/Schéma directeur stat	Annuelle	Service statistique	SG MJ
R9-A5	Consolider le processus d'informatisation du système judiciaire et pénitentiaire	Existence d'un projet pilote d'informatisation	Non existant	N/A	Réalisation de l'indic.	Projet	Annuelle	Service NTIC	SG MJ
Résultat 10 - La politique pénitentiaire est adaptée aux standards internationaux									
R10-1		Nombre de textes légaux et réglementaires relatifs au régime pénitentiaire validés et publiés	0	Nombre	4	JORDC	Annuelle	DGAP	DGAP
R10-2		Nombre de personnel pénitentiaire	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	RH DGAP	Annuelle	DGAP	DGAP
R10-A1	Réorganiser la structure de l'administration pénitentiaire	Organisation d'un concours de recrutement transparent	0	%	100	RH DGAP	Annuelle	DGAP	DGAP
R10-A2	Professionaliser les ressources humaines	Existence du curricula de cours des agents pénitentiaires au sein de l'INAFORJ	0	%	100	Offre de formation de l'INAFORJ	Annuelle	INAFORJ	INAFORJ
Résultat 11 - Le droit positif est compilé, actualisé et diffusé									
R11-1		Taux d'exécution du PNL	Etablir la ligne de base	%	Etablir la cible finale	JO RDC	Annuelle	CPRDC	GJTDH
R11-2		Nombre de bulletin de jurisprudence publiés	0	Nombre	3	Bulletins	Annuelle	SDE	GJTDH
R11-A1	Moderniser, compiler et diffuser le droit positif	Nombre de visite sur le site du Ministère de la Justice	0	Nombre	Etablir la cible finale	Statistique provider	Mensuelle	Service NTIC	GJTDH
Résultat 12 - Les infrastructures et les équipements du système judiciaire et pénitentiaire sont développés, réhabilités et modernisés sur tout le territoire national									

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
R12-1		Existence d'une carte judiciaire et pénitentiaire révisée	0	%	100	Rapports de suivi du GTJDH, Carte judiciaire	Annuelle	Service NTIC	SG MJ
R12-2		Taux de réalisation du programme décennal de réhabilitation et de développement des infrastructures de la justice	0	%	100	Suivi du plan décennal	Annuelle	SG MJ	SG MJ
R12-A2	Recouvrer le patrimoine immobilier de la justice	Nombre de biens du patrimoine du MJ recouvré	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport bureau patrimoine de la DAF	Annuelle	Bureau patrimoine de la DAF	SG MJ
R12-A4	Elaborer et mettre en œuvre un programme décennal de développement et de réhabilitation et des infrastructures judiciaires et pénitentiaires	Existence d'un plan décennal de développement et de réhabilitation des infrastructures judiciaires et pénitentiaires	Non existant	N/A	Réalisation de l'indic.	Rapport bureau patrimoine de la DAF	Annuelle	SG MJ	SG MJ
Résultat 13 - Les capacités des acteurs de la justice sont renforcées grâce à une offre de formation initiale et continue adaptée à leurs besoins									
R13-1		Taux de mise en œuvre du dispositif institutionnel de l'INAFORJ (Décret n°116/0925 du 22/07/2016)	0	%	100	Rapport MJ, Rapport CSM, Rapport INAFORJ	Annuelle	INAFORJ	INAFORJ
R13-2		Variation du pourcentage de personnels formés au niveau central et provincial (désagrégée entre formation initiale et continue)	0	%	Etablir la cible finale	Rapport MJ, Rapport CSM, Rapport INAFORJ	Annuelle	INAFORJ	INAFORJ
R13-3		Les procédures d'affectation et de promotion des agents formés prennent en compte les résultats des formations	Non existant	N/A	Réalisation de l'indic.	Promotion CSM	Annuelle	CSM	CSM
R13-A1	Mobiliser les ressources financières	Nombre d'animateurs de l'INAFORJ nommés en fonction du décret	A déterminer sur la base du cadre organique à élaborer	Nombre	Nombre d'animateurs prévus par le cadre organique	Arrêté / Décret	Annuelle	INAFORJ	INAFORJ
R13-A2	Réaliser la cartographie des formations actuelles	Existence de la cartographie des formations	0	%	100	Rapports de suivi du GTJDH/Promotion CSM	Annuelle	INAFORJ	GT JDH
R13-A3	Mettre en cohérence des référentiels métiers	Existence des curricula de formation	0	%	100	Promotion CSM	Annuelle	INAFORJ	INAFORJ
Axe 4 - Garantir une justice fondée sur le respect de la dignité humaine									

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
A4-1		Nombre de recommandations réalisées lors des sessions périodiques de l'EPU mis en œuvre par la RDC	0	Nombre	190	Rapport de mise en œuvre EPU	Annuelle	CTLCI	CTLCI
A4-2		- % du nombre de personnes en détention préventive sur l'ensemble de la population carcérale	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Statistique pénitentiaire	Mensuelle	Service statistique	DGAP
A4-3		- Nombre de violations des DH répertoriés par des institutions indépendantes	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport BCNUDH / ONGDH	Annuelle	SG DH	SG DH
Résultat 14 - La lutte contre l'impunité et la corruption est renforcée									
R14-1		Nombre de décisions judiciaires sur les crimes internationaux	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Décisions judiciaire / Statistique judiciaire	Mensuelle	Service statistique	CTLCI
R14-2		Nombre de décisions judiciaires sur les infractions de corruption	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Décisions judiciaire / Statistique judiciaire	Mensuelle	Service statistique	CTLCI
R14-3		% de victimes de crimes internationaux et de corruption bénéficiant d'une réparation	0	%	Etablir la cible finale	Rapport des tribunaux	Annuelle	Service statistique	CTLCI
R14-A1	Mettre en conformité le cadre légal de la justice pénale avec la Constitution et les engagements internationaux de l'Etat	Nombres de lois promulguées	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	JO RDC	Annuelle	CTLCI	CTLCI
R14-A2	Développer la coopération judiciaire internationale en matière pénale	Nombres d'accords ratifiés	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	JO RDC	Annuelle	CTLCI	CTLCI
R14-A3	Elaborer et appliquer une stratégie nationale de poursuite des crimes internationaux	Nombre de cas prioritaires	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Stratégie de poursuite	Annuelle	CTLCI	CTLCI
R14-A4	Consacrer la compétence exclusive des juridictions de droit commun à l'égard de tous les crimes internationaux les plus graves	Promulgation de la loi	Non existant	N/A	Réalisation de l'indic.	JO RDC	Annuelle	CTLCI	CTLCI

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
R14-A5	Appuyer les juridictions de droit commun dans l'exercice de leur compétence à l'égard de tous les crimes internationaux les plus graves	Nombre de crimes internationaux poursuivis devant les juridictions civiles	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Statistique judiciaire	Semestrielle	CTLCI	CTLCI
R14-A6	Protéger, assister et garantir les droits des victimes des crimes internationaux	Nombre de victimes représentées	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport ONG Rapport des BCG Barreau	Annuelle	CTLCI	CTLCI
R14-A7	Assurer la mise en œuvre de la Politique pénale relative à la lutte contre les violences sexuelles	Nombre de poursuite sur les violences sexuelles	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Statistique judiciaire	Annuelle	CTLCI	CTLCI
R14-A8	Valider et consolider la Stratégie nationale de lutte contre la corruption	Validation de la Stratégie nationale de lutte contre la corruption	0	%	100	Stratégie nationale	Annuelle	CTLCI	CTLCI
R14-A9	Accélérer le processus d'adoption de la loi anti-corruption	Promulgation de la loi	0	%	100	JO RDC	Annuelle	CTLCI	CTLCI
R14-A10	Assurer la coordination et l'harmonisation des activités et le renforcement des institutions œuvrant dans le domaine de la lutte contre la corruption	Nombre de réunions de coordination	0	Nombre	Etablir la cible finale	CR de réunion Liste de présence	Annuelle	CTLCI	CTLCI
R14-A11	Finalisation du processus d'auto-évaluation de l'état de la mise en œuvre des obligations découlant de la ratification de la Convention des Nations Unies contre la corruption	Rapport final de l'auto-évaluation	0	%	100	Rapport d'auto-évaluation	Annuelle	CTLCI	CTLCI
Résultat 15 - La protection des droits humains est renforcée									
R15-1		Nombre de plaintes pour violations des DH enregistrées devant la CNDH	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport CNDH	Mensuelle	CNDH	CNDH

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
R15-2		Nombre de condamnations pour torture et autres violations DH	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Statistique judiciaire	Mensuelle	Service statistique	DG MJ
R14-A12	Renforcer le cadre légal de la protection des droits de l'homme	Nombre de lois promulguées	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	JORDC	Mensuelle	DG MDH	DG MDH
R15-A1	Renforcer le cadre institutionnel de protection des droits de l'homme	Existence d'une étude sur la rationalisation de l'architecture institutionnelle des DH	0	%	100	Existence de l'étude	Annuelle	DG MDH	DG MDH
R15-A2	Rendre opérationnels les mécanismes conventionnels de prévention des violations des droits humains	Existence du MNP	0	%	100	Existence du MNP	Annuelle	DG MDH	DG MDH
R15-A3	Renforcer la vulgarisation des droits humains	Nombre de Vade Mecum diffusé	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport du DG MDH	Annuelle	DG MDH	DG MDH
Résultat 16 - La protection de l'enfant est renforcée									
R16-1		Nombre d'enfants ayant eu accès à la protection judiciaire spécialisée	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Statistique judiciaire	Mensuelle	Service statistique	DPEVAJ
R16-2		% d'ECL ayant bénéficié de mécanismes extra judiciaires (Médiation, Placement social, etc.)	Etablir la ligne de base	%	Etablir la cible finale	Statistique judiciaire	Mensuelle	Service statistique	DPEVAJ
R16-3		% d'enfants victimes et témoins d'actes criminels ayant bénéficié d'une prise en charge	Etablir la ligne de base	%	Etablir la cible finale	Statistique judiciaire	Mensuelle	Service statistique	DPEVAJ
R16-A1	Renforcer le cadre juridique de la protection de l'enfant	Nombre de texte promulgués améliorant la protection de l'enfant	0	Actes législatifs	10	JO RDC	Annuelle	DPEVAJ	DPEVAJ
R16-A2	Améliorer le cadre institutionnel de la protection de l'enfant	Nombre d'institutions opérationnalisées (mandat/locaux/équipement/budget/personnel)	0	Institutions	Etablir la cible finale	Rapport MJ	Annuelle	DPEVAJ	DPEVAJ
R16-A3	Améliorer la protection judiciaire des enfants en conflit avec la loi	Nombre de juridiction créées (mandat/locaux/équipement/budget/personnel)	0	Nombre	5	Rapport CSM	Annuelle	DPEVAJ	DPEVAJ
R16-A4	Assurer la protection des enfants victimes et témoins d'actes criminels	Existence d'un fond d'appui pour l'indemnisation des enfants victimes	0	%	100	Rapport MJ	Annuelle	DPEVAJ	DPEVAJ

N°	Activités	Indicateurs	Valeur de base	Unité	Valeur cible finale	Source de vérification	Fréquence de collecte	Responsable collecte	Responsable consolidation
R16-A5	Améliorer la prise en charge des enfants dans les structures d'accueil	Nombre de structures d'accueil agréées	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport MJ	Annuelle	DPEVAJ	DPEVAJ
Résultat 17 - Les droits des personnes détenues sont garantis									
R17-1		Taux d'occupation des prisons	Etablir la ligne de base	%	Etablir la cible finale	Statistique pénitentiaire	Mensuelle	Service statistique	DGAP
R17-2		Nombre de décès en détention	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Statistique pénitentiaire	Mensuelle	Service statistique	DGAP
R17-3		Nombre de détenus bénéficiant d'un programme individualisé de réinsertion sociale et professionnelle	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Statistique pénitentiaire	Mensuelle	Service statistique	DGAP
R17-A1	Créer un comité de suivi permanent de la détention préventive (entre la DGAP) et les parquets au niveau central et provincial	Nombre de comité de suivi de la détention préventive existant	0	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport DGAP	Annuelle	DGAP	SG MJ
R17-A2	Organiser une aide judiciaire systématique et continue en matière de détention préventive	Nombre de personnes représentées devant les tribunaux sur la régularité de la détention	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport tribunaux	Mensuelle	Service statistique	SG MJ
R17-A3	Planifier et organiser les audiences foraines ordinaires en matière de détention préventive au sein de toutes les EP	Nombre d'AF dans les EP	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport tribunaux	Mensuelle	Service statistique	SG MJ
R17-A4	Renforcer le dispositif relatif à la libération conditionnelle	Nombre de commission de LP dans les EP	Etablir la ligne de base	Nombre	Etablir la cible finale	Rapport prison	Annuelle	DGAP	DGAP